

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2068

4 octobre 2010

SOMMAIRE

Arlington Luxembourg S.C.A.	99218	J & L Montana Sàrl	99260
Eclipp L	99243	Knowledge Base Systems SA	99260
Eilan International Spf S.A.	99238	Knowledge Base Systems SA	99260
Electrical Enterprise Luxembourg S.A.	99238	Laure Sàrl	99262
ETS-Eurotechsnap Sàrl	99238	Layetana Development Partners 1 - LUX, S.C.A., SICAR	99260
Europa Development S.A.	99239	Lead Luxembourg 2 S.à r.l.	99262
Euro Real Estate Germany I S.à r.l.	99235	Lee Cooper Group Management	99261
Euro Real Estate Holding S.à r.l.	99237	Lee Cooper Group Management	99261
Eurov Company S.A.	99240	Levocan S.A.	99234
Finalta S.A.	99240	Libra Luxembourg S.à r.l.	99261
Financière de Participations Internationa- les	99241	Ljftjt S. à r.l.	99261
Fleuve des Fleurs S.à r.l.	99241	Lodi Holding	99244
Fortis International Finance Luxembourg S.à r.l.	99238	LuxPol Invest S.à r.l.	99262
FOSCA II Investment S.à r.l.	99241	Luxprofi S.à r.l.	99261
Glendorn S.A.	99242	Luxprofi S.à r.l.	99261
G.O. II - Luxembourg Three S.à r.l.	99242	Max Booster S.A.	99262
Gordon March S.A.	99243	Miras S.A.	99260
Hera Consult S.à r.l.	99258	Nervis S.A.	99242
Hitchard S.à r.l.	99243	Postbahnhof an der Spree 1, Berlin S.à r.l.	99263
Hoche Investissement S.à r.l.	99243	Postbahnhof an der Spree 2, Berlin S.à r.l.	99263
Hofin GmbH	99243	Postbahnhof an der Spree 3, Berlin S.à r.l.	99264
HSC Life Policy Pooling S.à r.l.	99244	Postbahnhof an der Spree 4, Berlin S.à r.l.	99264
Indesit Company Luxembourg S.A.	99249	Postbahnhof an der Spree 5, Berlin S.à r.l.	99264
Interelektra Holding S.A.	99249	Postbahnhof an der Spree Holding, Berlin S.à r.l.	99263
Intermodal Europe S.A.	99250	PRESTO Consulting & Consultants S.A.	99263
International Airlines Technical Pool (I.A.T.P.) S.A.	99244	Presto Consulting S.A.	99263
International Corporate Participations S.A.	99258	Resam Luxembourg S.à r.l.	99264
International Corporate Participations S.A.	99241	Soxipa Holding S.A.	99239
International Metals S.A.	99259	Soxipa S.A., SPF	99239
Interseafood Investments S.A.	99259	TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l.	99245
Interseafood Investments S.A.	99259		
Iris St Michael S.A.	99259		
IVG HAEK HoldCo	99250		

Arlington Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.945.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of July,

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared the following:

1. BERKELEY LUXEMBOURG S.à r.l., a company incorporated as a société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital set at USD 35,000, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies Register of Luxembourg, hereafter the "Unlimited Shareholder", or "Manager", and

2. BERKELEY LUXEMBOURG S.à r.l., a company incorporated as a société à responsabilité limitée under the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital set at USD 35,000, not yet registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, hereafter a "Limited Shareholder", and

3. HAMILTON STANDARD CANADA, INC., a company incorporated under the laws of Quebec (Canada), with registered office at 1000 De La Gauchetière Street West, Suite 900, Montreal, Quebec H3B 5H4, Canada, registered with the Enterprise Register of Quebec under the number 1140742322, hereafter a "Limited Shareholder" and "MPRS Shareholder",

each represented by Ms. Aziza Gomri, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such parties, represented as above stated, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société en commandite par actions which they declare to establish as follows:

Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established among the Manager in its capacity as Unlimited Shareholder, the Limited Shareholders and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), by article 1832 of the Civil Code, as amended, and by the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company exists under the name of "Arlington Luxembourg S.C. A."

Art. 2. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Manager (as defined hereafter) is authorized to change the address of the Company's registered office inside the municipality of the Company's registered office.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager.

In the event that in the view of the Manager, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Corporate Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

This includes, but is not limited to, investment in, acquirement of, disposal of, granting or issuing of preferred equity certificates, whether convertible into shares or not, loans, bonds, notes debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including, but not limited to, shares of capital stock, limited partnership interests, limited liability company interests, preferred stock, convertible securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, and obligations (including but not limited to synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities as well as any form of indemnities, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including but not limited to the granting of advances, loans, money deposits and credits as well as the providing of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of securities, in any kind of form) to the Company's subsidiaries and provide the same kind of assistance to companies or entities which are part of the same group of companies which the Company belongs to.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation and engage in such other activities as the Company deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of the foregoing.

Notwithstanding the above, the Company shall not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity which would be considered as a regulated activity or that would require the Company to have any other license or authorization.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Share Capital, Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The share capital is equal to fifty thousand United States Dollars (USD 50,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares of the Unlimited Shareholders (herein defined as "Unlimited Shares") and thirty thousand (30,000) shares of the Limited Shareholders (herein defined as "Limited Shares", together with the Unlimited Shares, the "Ordinary Shares") in registered form, with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The Manager is authorized, during a period ending five years after the date of publication of this delegation of powers or the renewal of such delegation in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, to increase the subscribed share capital and issue new shares within the limits of the authorised share capital to:

i. increase the current share capital up to forty thousand United States Dollars (USD 40,000.-), by issue of up to forty thousand (40,000) new Ordinary Shares and up to the number of mandatory redeemable preferred shares as listed and described hereafter (collectively the "MRPS"), all in registered form with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and having the rights as set out in these Articles:

- (a) Ten (10) class A mandatory redeemable preferred share (the Class A MRPS);
- (b) Ten (10) class B mandatory redeemable preferred share (the Class B MRPS);
- (c) Ten (10) class C mandatory redeemable preferred share (the Class C MRPS);
- (d) Ten (10) class D mandatory redeemable preferred share (the Class D MRPS);
- (e) Ten (10) class E mandatory redeemable preferred share (the Class E MRPS);
- (f) Ten (10) class F mandatory redeemable preferred share (the Class F MRPS);
- (g) Ten (10) class G mandatory redeemable preferred share (the Class G MRPS);
- (h) Ten (10) class H mandatory redeemable preferred share (the Class H MRPS);
- (i) Ten (10) class I mandatory redeemable preferred share (the Class I MRPS); and
- (j) Ten (10) class J mandatory redeemable preferred share (the Class J MRPS).

ii. limit or waive the Shareholders' preferential subscription rights to the new Shares (as defined below) and determine the persons authorised to subscribe to the new Shares; and

iii. record by way of a notarial deed each share capital increase and amend the share register accordingly.

5.3. The MRPS, collectively with the Ordinary Shares, are hereafter referred to as the Shares.

5.4. Each holder of an Ordinary Share is hereinafter individually referred to as an Ordinary Shareholder and the holders of Ordinary Shares are hereinafter collectively referred to as the Ordinary Shareholders.

5.5. Each holder of an MRPS is hereinafter individually referred to as an MRPS Shareholder.

5.6. The Ordinary Shareholders and the MRPS Shareholders are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.7. The aggregate amount of MRPS, regardless of their classes, shall at all times represent less than (and at most) half of the Company's share capital, in compliance with article 44 of the Law.

5.8. The share capital may be increased or decreased by a resolution of the General Meeting, composed of the MRPS Shareholders and the Ordinary Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. In case an MRPS Shareholder is also an Ordinary Shareholder, he is considered to be one Shareholder for the quorum requirements set forth by law.

5.9. The Company shall maintain a share premium account for the MRPS or, as applicable, each class of MRPS, (a "MRPS Premium Account"), and book in such account, in United States Dollars, the amount or value of any premium paid on the relevant MRPS, any additional capital surplus contributed by the holders of such MRPS to the Company, and of any amount allocated to such MRPS Premium Account in accordance with the Articles.

5.10. Accordingly, the accounts of the Company shall at any time maintain a distinct MRPS Premium Account for each class of MRPS, expressed in United States Dollars.

5.11. Any MRPS Premium Account shall be reimbursed, distributed, converted or otherwise paid or allocated equally and only to all outstanding MRPS or, as applicable to all outstanding MRPS of the relevant class, from time to time, except for the amounts that have been allocated to the legal reserve account of the Company and to the special reserve account of the MRPS according to article 49-8 of the Law.

Art. 6. Shares. All the shares will be and remain in registered form. Except for the Unlimited Shares held by the Unlimited Shareholder, all Shares are freely transferable.

A register of shares will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all of the information required by Article 39 of the Law.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter any change of address. The Company will be entitled to rely on the last address so communicated.

Ownership of registered shares will result from the recordings in the said register.

Transfers of shares shall be carried out by record in the register of shares, dated and signed by the transferor and transferee, or by any duly authorised representatives of them or of the Company.

Shareholders may request the Company to issue and deliver certificates setting out their respective holdings of shares which certificate shall be signed by the Manager.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the relevant share until that common representative has been appointed.

Art. 7. Payment of Shares. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription must be made at the time and upon the conditions which the Manager shall from time to time determine in compliance with the Law. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

Art. 8. Increase and Reduction of the Share Capital. The subscribed share capital and the authorised share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles.

Except if issued by decision of the Manager pursuant to the powers granted to the Manager under article 5, the new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered in preference to the existing shareholders, proportionally to the part of the capital held by those shareholders. The Manager shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Manager to do so in compliance with the Law.

Art. 9. Redemption of Shares.

9.1. The Company may redeem its Shares to the extent permitted by these Articles on the basis of amounts available for distribution, in accordance with the Law and these Articles.

9.2. The MRPS are redeemable Shares in accordance with article 49-8 of the Law. Subscribed and fully paid-up MRPS shall be redeemable in accordance with and subject to the provisions of article 49-8 of the Law and these Articles.

9.3. Each MRPS, regardless of class, shall be mandatorily redeemed by the Company upon the earlier of a decision of the Manager or the tenth anniversary of the date of issuance of the MRPS (the "Mandatory Redemption Date"). The redemption of the MRPS can only be made by using sums available for distribution in accordance with article 72-1 of the Law or the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.

9.4. In accordance with the Law, an amount equal to the nominal value of each MRPS must be included in a reserve which cannot be distributed to the Shareholders except in the event of a reduction of the subscribed share capital of the Company, and which can only be used to increase the subscribed share capital of the Company by capitalization of reserves, unless the redemption is made by using the proceeds of a new issue made for the purpose of such redemption.

9.5. Except as provided otherwise in these Articles, the redemption price of each MRPS shall be paid in cash or kind and shall be equal to (a) the aggregated nominal value of all the MRPS of the relevant class plus the portion of the balance of the corresponding MRPS Premium Account attributable to such MRPS class plus any accrued but unpaid dividends (the "Notional Capital") (b) divided by the number of outstanding MRPS of such class at the time of the redemption.

9.6. Except as otherwise provided in a written agreement which may be entered into between the Company and the MRPS Shareholders of a certain class, at least twenty (20) days prior to the redemption date, written notice shall be sent by registered mail to each registered holder of MRPS of such class, at its address as last inscribed in the register of Shareholders, notifying such holder of the number of MRPS to be so redeemed, specifying the redemption date, the redemption price and the procedures necessary to submit the relevant MRPS to the Company for redemption. The redemption price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the register of Shareholders as the owner thereof, on the bank account provided to the Company by such Shareholder before the redemption date.

9.7. If the Company is not permitted by Law to redeem all MRPS on their Mandatory Redemption Date, the Company shall redeem the MRPS for either their nominal value or their nominal value plus the maximum amount of funds available in the Company at that moment and the Company will have the obligation towards the former MRPS Shareholders to pay out the residual amount due within one year period from the Mandatory Redemption Date; interest at a market rate of interest for a one year obligation, which shall accrue daily and be calculated on a 365-day basis, will be charged on the Company on late payment of any such due residual amount, counting from the date following the expiry of said year until full payment thereof. Any residual amount (including accrued interest) continues to accrue interest at a market rate of interest for a one year obligation until no residual amount remains.

9.8. Subject to clause 9.7, redeemed MRPS have no rights to receive dividends or liquidation proceeds. In case of liquidation of the Company, each MRPS Holder will be entitled to the reimbursement of the percentage of Notional Capital under the conditions set forth in article 28 hereof.

9.9. Redeemed MRPS may be cancelled upon request of the Manager in which case the general shareholders' meeting shall resolve to reduce the subscribed share capital of the Company accordingly.

9.10. The Company may redeem its Ordinary Shares within the limits set forth by Law. However, the redemption of Ordinary Shares is subject to prior redemption of all the MRPS.

Chapter III. Management

Art. 10. Determination of the Manager. The Company shall be managed by Berkeley Luxembourg S.à r.l. in its capacity as Unlimited Shareholder of the Company (the "Manager"). The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 11. Powers of the Manager. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

Art. 12. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager represented by its legal representatives or any other person to which such power has been delegated by the Manager. No Limited Shareholder shall represent the Company.

Art. 13. Liability of the Manager and the Limited Shareholders. The Manager shall be liable with the Company for all debts and losses which cannot be recovered on the Company's assets. The Limited Shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than when exercising their rights as Shareholders in general meetings of the Shareholders and shall be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 14. Delegation of Powers. The Manager may, at any time, appoint delegates of the Company as required for the affairs and management of the Company, provided that the Limited Shareholders cannot act on behalf of the Company without losing the benefit of their limited liability. The appointed delegates shall be entrusted with the powers and duties conferred to them by the Manager.

The Manager will determine any such delegates' responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 15. Dissolution, Incapacity of the Manager. The Company shall not be automatically and immediately dissolved and liquidated by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any other permanent situation preventing the Manager from acting as General Partner of the Company.

In that event, the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders themselves, until a general meeting of shareholders is held. The administrators duties consist in performing urgent acts or mere administrative acts until a general meeting of shareholders shall convene.

Within fifteen (15) calendar days of their appointment, the administrators shall convene the general meeting of shareholders in the way provided for by the articles of incorporation. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of these articles of incorporation, a successor manager. Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

Chapter IV. Supervision

Art. 16. Supervisory Board. The business of the Company and its financial situation, including more particularly its books and accounts, shall be supervised by a supervisory board of at least three members, who need not to be Shareholders (the "Supervisory Board"). For the carrying out of its supervisory duties, the Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor.

The members of the Supervisory Board shall neither participate nor interfere with the management of the Company but may advise the Manager on such matters as the Manager may determine.

Art. 17. Election. The members of the Supervisory Board shall be elected by a shareholders resolution, taken in accordance with the present articles of association, for a period not exceeding six (6) years. Such members may be removed at any time, with or without cause and/or may be re-elected at the term of their office. The Supervisory Board may elect among its members a chairman.

Art. 18. Meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any of two of its members so request.

A notice in writing by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least forty eight (48) hours prior to the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived in case of assent of each member of the Supervisory Board in writing by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Supervisory Board.

No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

Any member may act at any meeting by appointing in writing by telegram, telex, facsimile or any other similar means of communication another member as his proxy. A member may represent several of his colleagues.

Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The Supervisory Board may deliberate or act validly only if at least the majority of the members are present or represented. Decisions shall be taken by a majority vote of the members present or represented.

Resolutions of the Supervisory Board shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman or by any two members.

The Supervisory Board may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing by telegram, telex or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 19. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the chairman of the meeting, together with any member of the Supervisory Board or with the secretary. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes will be signed by the chairman alone or by a member of the Supervisory Board together with the secretary.

Chapter IV. Meetings of shareholders

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last Monday of April of each year, at 12 p.m.

If such day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings of Shareholders. The Manager may convene other general meetings. Such meetings must be convened if Limited Shareholders representing at least one tenth of the Company's capital or the Supervisory Board so require in writing with an indication of the agenda of the up coming meeting. If the general meeting is not held within one month of the scheduled date, it may be convened by an agent designated by the judge presiding the Luxembourg District Court (Tribunal d'Arrondissement) dealing with commercial matters and hearing interim relief matters, upon the request of one or more shareholders representing the ten per cent threshold.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad only if, in the discretionary opinion of the Manager, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have the powers vested to it by the Law and by these Articles.

Art. 23. Procedure, Vote, Minutes.

23.1. Each Ordinary Share entitles to one (1) vote.

23.2. The MRPS do not carry any voting rights. Nevertheless, in accordance with Article 46 of the Law, the MRPS Holders are entitled to vote in any general meeting of Shareholders called upon to deal with the following matters:

- the issue of new Shares carrying preferential rights;
- the determination of the preferential cumulative dividend attached to any class of MRPS;
- the conversion of one or more classes of MRPS into Ordinary Shares;
- the reduction of the share capital of the Company;
- any change to the Company's corporate object;
- the issue of convertible bonds;

- the dissolution of the Company; and
- the transformation of the Company into a company of another legal form.

23.3. In the case of a person or entity being at the same time a MRPS Holder and an Ordinary Shares Shareholder, this person or entity shall be considered as one Shareholder.

23.4. MRPS Holders of any class have the same voting rights as the Ordinary Shareholders at all General Meetings, in case, despite the existence of profits available for that purpose, the First Preferred Dividend (as defined in Article 27) has not been paid in its entirety for any reason whatsoever for a period of two successive financial years and until such time as the First Preferred Dividend and the Second Preferred Dividend (as defined in Article 27) shall have been paid or allocated in full.

23.5. Any convening notices, reports and documents which, by virtue of the Law must be sent or notified to the Shareholders of the Company shall likewise be sent or notified to the MRPS Holders.

23.6. Notices, quorum, majority and voting proceedings:

- i. General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.
- ii. If all the Shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.
- iii. A Shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by fax another person as his proxy who need not be a shareholder.
- iv. One or several Shareholders may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.
- v. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions passed by the Shareholders will be taken by a simple majority of the votes cast irrespective of the number of Shares present or represented at the meeting.
- vi. For any resolution the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, the quorum shall be at least one half of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not reached at a first meeting, a second meeting, with exactly the same agenda as for the first meeting, may be convened at which there shall be no quorum requirement. Except as otherwise required by the Law or by the present Articles, all resolutions the purpose of which is to amend the present Articles or the adoption of which is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles, must be taken by a two thirds majority of the votes cast.
- vii. Any change in the nationality of the Company requires the unanimous consent of the Shareholders.

The Manager may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Art. 24. Minutes of Shareholders Resolutions. Minutes of the written decisions of the general meetings of shareholders shall be drawn up and signed by the Manager or, as the case may be, by the bureau of the meeting.

Copies or extracts of the minutes of the resolutions passed by the general meeting of shareholders shall be certified by the Manager.

Chapter V. Financial year, Distribution of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December every year.

Art. 26. Approval of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager shall draw up the annual accounts of the Company in accordance with the Law and submit them to the auditor(s) for review and to the general meeting of Shareholders for approval.

Each Shareholder or its/her/his representative may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the Law.

Art. 27. Allocation of Profits - Reserves.

27.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

27.2. Each MRPS, regardless of its class, entitles its holder to a preferential and cumulative dividend at the annual rate of 0.25% over the nominal value of the share capital and the portion of the balance of the corresponding MRPS Premium Account of said MRPS, which shall accrue daily and be calculated assuming a 365 day year (the "First Preferred Dividend").

27.3. Thereafter, each MRPS of each class entitles its holder to a second preferential and cumulative dividend (the "Second Preferred Dividend") to its prorata portion of an amount equal to the amount resulting from the sum of all net income derived from financial investments of the Company (including but not limited to loan receivables, current accounts and treasury instruments) ("Financial Investments") less (i) the First Preferred Dividend [as computed for the relevant

financial year and attributable to that MRPS class], (ii) all direct and indirect costs and expenses of the Company booked during the relevant financial year [according to Luxembourg GAAP]; (iii) the losses derived from the Financial Investments accounted for by the Company; less (iv) the Applicable Margin (defined below) during the relevant financial year, which shall accrue daily and be calculated assuming a year of 365 days. Direct and indirect costs of the Financial Investments shall always include costs resulting from or relating to the disposition or exchange of any Financial Investments or liabilities pertaining thereto, overhead costs of the Company or any provision against value of any Financial Investments. The Applicable Margin will amount as follows, by reference to the EUR equivalent of the USD-denominated total average value of the Financial Investments recorded according to Luxembourg GAAP by the Company as of the beginning and the end of the financial year ("Average Value"):

Applicable Margin	Average Value
0.25%	EUR 0 – EUR 25 million
0.125%	EUR 25 million – EUR 188 million
0.0938%	EUR 188 million – EUR 500 million
0.0625%	EUR 500 million – EUR 1.25 billion
0.0313%	EUR 1.25 billion – EUR 6.25 billion
0.0156%	above EUR 6.25 billion

27.4. After payment of the First Preferred Dividend and of the Second Preferred Dividend, the general meeting of Shareholders of the Company, upon recommendation by the Manager, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy of the Company. In case the general meeting of Shareholders, upon recommendation by the Manager, decides to proceed with the payment of a dividend, each holder of Ordinary Shares shall be entitled to a fraction of the total profit distributed in proportion to the number of Ordinary Shares that the relevant holder holds in the Company.

27.5. First Preferred Dividend and Second Preferred Dividend may only be distributed (i) upon approval of the shareholders' general meeting and subject to the prior recommendation by the Manager and (ii), provided that on the closing date of the last financial year the net assets as set out in the annual accounts are not, or following such distributions would not become, lower than the amount of the subscribed capital plus the reserves which may not be distributed under the Law or by virtue of the Articles.

27.6. The dividends shall be paid in cash or kind, in United States Dollars.

Art. 28. Interim Dividends.

28.1. The Manager is authorised to pay out interim dividends in compliance with the Law and these Articles, under the following conditions:

- i. interim accounts are drawn up by the Manager;
- ii. these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- iii. the decision to distribute interim dividends is taken by the Manager within two (2) months from the date of the interim accounts; and
- iv. in its report to the Manager, as applicable, the réviseur d'entreprises, if any, must verify whether the above conditions have been satisfied.

28.2. Without prejudice to the provisions of paragraph 28.1., no interim dividend shall be distributed to holders of Ordinary Shares until the First Preferred Dividend and the Second Preferred Dividend have been fully paid.

28.3. Interim dividends shall be first allocated to the payment of the First Preferred Dividend and of the Second Preferred Dividend. For the purpose of interim dividends, the First Preferred Dividend shall be calculated on a pro rata temporis basis depending on the number of days elapsed and on the basis of a year of 365 days (the "First Interim Preferred Dividend") and the Second Preferred Dividend shall be calculated on the net income and gains accrued or received by the Company during the period ending on the date of the relevant interim accounts (the "Second Interim Preferred Dividend").

28.4. The Manager will have discretionary power to distribute or not the surplus remaining after the payment of the Interim First Preferred Dividend and Interim Second Preferred Dividend. In any case, the distribution of interim dividends shall be decided within the limits set out on Article 27.5. For this purpose, the net assets referred to in such Article 27.5. shall result from interim accounts of the Company.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation of the company

Art. 29. Dissolution, Liquidation.

29.1. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles, unless otherwise provided for by the Law.

29.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders, as the case may be, which will determine their powers and their compensation.

29.3. Upon liquidation, no distributions may be made to the Company in respect of Shares held by it.

29.4. After payment of all third party debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, each MRPS Holder, will be entitled to an amount payable in cash or in kind equal to the percentage of the Notional Capital attributable to the class of MRPS held by him in the Company and, subject to Article 27 of these Articles, to an amount payable in cash or in kind equal to its accrued and unpaid First Preferred Dividend and Second Preferred Dividend, if any. If the Company cannot pay such amounts in full to all the MRPS Holders, payment will be made on a pro rata basis to each class of MRPS and to each holder within each class of MRPS.

29.5. After payment of all debts and liabilities of the Company (including all Shareholders' advances (if any)) and after the payment of any amount due to the MRPS Holders of under this Article or deposit of any funds to that effect, the surplus will be paid to the holders of Ordinary Shares in proportion to the number of Ordinary Shares held by the relevant holders in the Company. The MRPS Holders shall, in any case, be paid prior to the holders of Ordinary Shares.

29.6. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting, to dissolve the Company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party/parties, this party has/these parties have subscribed for the number of shares and paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Number of shares	Subscribed capital	Amount paid-in (CURRENCY)
BERKELEY LUXEMBOURG S.A.R.L., prenamed	20,000 Unlimited Shares	USD 20,000	USD 20,000
BERKELEY LUXEMBOURG S.A.R.L., prenamed	15,000 Limited Shares	USD 15,000	USD 15,000
HAMILTON STANDARD CANADA, INC., prenamed	15,000 Limited Shares	USD 15,000	USD 15,000
Total:	50,000	USD 50,000	USD 50,000

Proof of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 27 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (1.200.- EUR).

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the present date and will end on December 31, 2010. The first annual general meeting will thus be held in the year 2011.

Extraordinary general meeting

The above mentioned shareholder(s), representing the entire subscribed capital, immediately held a first extraordinary general meeting of shareholders and passed the following resolutions:

1. Resolved to set at four (4) the number of members of the Supervisory Board and further resolved to appoint the following as members for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in April, 2011:

Members of the Supervisory Board:

- Mr. Timothy Airgood, born in Texas, USA, on 30 June 1959, with professional address at One Financial Plaza, Hartford, Connecticut 06101 USA;

- Ms. Candace Kronholm, born in Minesota, USA, on 12 August 1972, with professional address at One Financial Plaza, Hartford, Connecticut 06101 USA;

- Mr. Johannes Laurens de Zwart, born in Gravenhage, the Netherlands on 19 June 1967, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; and

- Mr. Robert van't Hoeft, born in Schiedam, the Netherlands on 15 January 1958, with professional address at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2. Resolved to elect the following as sole Réviseur d'Entreprises of the Company for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in April 2011:

- PriceWaterhouseCoopers S.à r.l., a company with registered office at 400, route d'Esch L-1014 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number RCS B65 477.

3. Resolved that the registered office shall be at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le 29 juillet

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1. BERKELEY LUXEMBOURG S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de USD 35,000, non encore enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, ci-après l'" Actionnaire Commandité ", ou "Gérant", et

2. BERKELEY LUXEMBOURG S.à r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, Avenue J.F. Kennedy L-1855 Luxembourg, ayant un capital social de USD 35,000, non encore enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, ci-après l'" Actionnaire Commanditaire ", et

3. HAMILTON STANDARD CANADA, Inc., une société constituée selon les lois du Québec, Canada, ayant son siège social à 1000 De La Gauchetière Street West, Suite 900, Montréal, Québec H3B 5H4, Canada, enregistrée auprès du Registre des Entreprises du Québec sous le numéro 1140742322, ci-après l'" Actionnaire Commanditaire " et "APOR Actionnaire",

Chacune représentée par Mme. Aziza Gomri, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration, qui après avoir été paraphée et signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, représentés comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire de documenter comme suit les statuts d'une société en commandite par actions qu'ils déclarent constituer, comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination Sociale, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination Sociale. Il est formé entre le Gérant en sa qualité d'Actionnaire Commandité, l'Actionnaire Commanditaire et toutes les personnes qui pourraient devenir détenteurs des actions émises ci-après, une société sous la forme d'une société en commandite par actions (la "Société") qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), par l'article 1832 du Code Civil, tel que modifié, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société adopte la dénomination "Arlington Luxembourg S.C.A."

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg Ville. Le Gérant est autorisé à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la commune mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant.

Au cas où, le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Objet Social. La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations, sous n'importe quelle forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée

(limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatifs à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut aussi utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier de toute sorte ou toute forme.

La Société peut accorder des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de ce qui précède.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession de toute autre autorisation spécifique.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital social, Parts sociales

Art. 5. Capital Social.

5.1. Le capital social de la société est égal à cinquante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 50,000.-) représenté par vingt mille (20,000) actions des Actionnaires Commandités (ci-après définies comme "Actions Commandités"), et trente mille (30,000) actions des Actionnaires Commanditaires (ci-après définies comme "Actions Commanditaires"), ensemble avec les Actions Commandités, (ci-après définies les "Actions Ordinaires"), actions nominatives, ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune, toutes souscrites et intégralement payées.

5.2. Le Gérant est autorisé, pendant une période de cinq ans après la date de publication de cette délégation de pouvoirs ou du renouvellement d'une telle délégation au Mémorial C, à augmenter le capital social souscrit et émettre de nouvelles actions dans la limite du capital autorisé à:

i. augmenter l'actuel capital social jusqu'à quarante mille dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 40,000.-), par l'émission de quarante mille (40,000) nouvelles Actions Ordinaires et jusqu'au nombre d'actions préférentielles obligatoirement rachetables telles que listées et décrites ci-après (collectivement les "APOR"), toutes nominatives avec une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1.-) chacune, et ayant les droits fixés par ces Statuts:

- (a) Dix (10) classe A action préférentielle obligatoirement rachetable (les Classes A APOR);
- (b) Dix (10) classe B action préférentielle obligatoirement rachetable (les Classes B APOR);
- (c) Dix (10) classe C action préférentielle obligatoirement rachetable (les Classes C APOR);
- (d) Dix (10) classe D action préférentielle obligatoirement rachetables (les Classes D APOR);
- (e) Dix (10) classe E action préférentielle obligatoirement rachetable (les Classes E APOR);
- (f) Dix (10) classe F action préférentielle obligatoirement rachetable (les Classes F APOR);
- (g) Dix (10) classe G action préférentielle obligatoirement rachetable (les Classes G APOR);
- (h) Dix (10) classe H action préférentielle obligatoirement rachetable (les Classes H APOR);
- (i) Dix (10) classe I action préférentielle obligatoirement rachetable (les Classes I APOR); et
- (j) Dix (10) classe J action préférentielle obligatoirement rachetable (les Classes J APOR).

ii. limiter ou déroger au droit préférentiel de souscription des actionnaires aux nouvelles Actions (telles que définies ci-après) et déterminer les personnes autorisées à souscrire aux nouvelles Actions; et

iii. acter par acte notarié chaque augmentation de capital et modifier les registres des actionnaires en conséquence.

5.3. Les APOR, collectivement avec les Actions Ordinaires, sont ci-après dénommées les Actions.

5.4. Chaque détenteur d'Action Ordinaire est ci-après individuellement dénommé Actionnaire Ordinaire et les détenteurs d'Actions Ordinaires sont ci-après collectivement dénommés les Actionnaires Ordinaires.

5.5. Chaque détenteur d'une APOR est ci-après individuellement dénommé Actionnaire APOR.

5.6. Les Actionnaires Ordinaires et les Actionnaires APOR sont ci-après collectivement dénommés les Actionnaires.

5.7. La valeur globale des APOR, sans considération de leur classe, doit à tout moment représenter moins de (et au plus) la moitié du capital social de la Société, en conformité avec l'article 44 de la Loi.

5.8. Le capital social peut être augmenté ou diminué par une résolution de l'assemblée générale, composé des Actionnaires APOR et des Actionnaires Ordinaires, agissant en conformité avec les règles fixées pour la modification des Statuts. Au cas où un Actionnaire APOR est aussi un Actionnaire Ordinaire, il est considéré être un Actionnaire pour les conditions de quorum énoncées par la loi.

5.9. La Société doit maintenir un compte de prime d'émission pour les APOR ou, le cas échéant, chaque classe d'APOR, (un "Compte de Prime d'Emission APOR"), et inscrire sur ce compte, en dollars des Etats-Unis d'Amérique, la quantité et la valeur de toute prime payée pour l'APOR pertinent, tout excédent de capital additionnel attribué par les détenteurs d'APOR à la Société, et tout montant affecté à un tel Compte de Prime d'Emission APOR en conformité avec les Statuts.

5.10. En conséquence, les comptes de la Société doivent à tout moment maintenir un Compte de Prime d'Emission APOR pour chaque catégorie d'APOR, exprimée en dollars des Etats-Unis d'Amérique.

5.11. Chaque Compte de Prime d'Emission doit être remboursé, distribué, converti ou payé ou affecté équitablement et uniquement aux APOR émises restantes ou, le cas échéant à tout APOR restant de la catégorie pertinente, de temps en temps, à l'exception des montants qui ont été affectés au compte de réserve légale de la Société et au compte de réserve spéciale des APOR conformément à l'article 49-8 de la Loi.

Art. 6. Actions. Toutes les actions seront et resteront sous la forme nominative. A l'exception des Actions Commanditées détenues par l'Actionnaire Commandité, toutes les Actions sont librement transmissibles.

Un registre des actions sera conservé au siège social de la Société où il sera disponible pour consultation par tout actionnaire. Le registre doit contenir toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée tout changement d'adresse. La Société pourra s'en tenir à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription sur ledit registre.

Le transfert d'actions s'opère par la mention sur le registre des actions, daté et signé par le cédant et le cessionnaire, ou par leur mandataire dûment autorisé ou celui de la Société.

Les Actionnaires peuvent demander à la Société d'émettre et de délivrer des certificats mentionnant les actions respectives qu'ils détiennent, signés par le Gérant.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis d'actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun nommé ou non parmi eux. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à l'action concernée jusqu'à ce que le mandataire commun ait été nommé.

Art. 7. Paiement des Actions. Le paiement des actions non entièrement payées au moment de la souscription doit être effectué au moment et selon les conditions que le Gérant déterminera de temps à autre en conformité avec la Loi. Tout montant appelé sur les actions sera perçu en parts égales sur les actions restantes qui ne sont pas intégralement payées.

Art. 8. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital social souscrit et la capital social autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorités exigées par ces Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des statuts.

Sauf si émises par décision du Gérant conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par l'article 5, les nouvelles actions à être souscrites par un apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants, proportionnellement à la part du capital détenu par ces actionnaires. Le Gérant déterminera la période durant laquelle le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Cette période ne peut être inférieure à 30 jours.

Nonobstant ce qui précède, l'assemblée générale, délibérant suivant les règles de quorum et de majorité prescrits pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Gérant à le faire en conformité avec la Loi.

Art. 9. Rachat d'Actions.

9.1. La Société peut racheter ses Actions dans la mesure autorisée par ces Statuts sur la base des sommes disponibles pour la répartition des bénéfices, en conformité avec la Loi et ces Statuts.

9.2. Les APOR sont des actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi. Les APOR souscrites et entièrement payées doivent être rachetées en conformité avec et selon les dispositions de l'article 49-8 de la Loi et de ces Statuts.

9.3. Chaque APOR, sans distinction de classe, doit être obligatoirement rachetée par la Société dès la survenance d'une décision du Gérant ou du dixième anniversaire de la date d'émission des APOR (la "Date de Rachat Obligatoire"). Le rachat des APOR peut seulement être effectué en utilisant les sommes disponibles pour la répartition des bénéfices en conformité avec l'article 72-1 de la Loi ou le produit d'une nouvelle émission effectuée dans le but d'un tel rachat.

9.4. Conformément à la Loi, un montant égal à la valeur nominale de chaque APOR doit être versé dans une réserve qui ne pourra être distribuée aux Actionnaires sauf dans le cas d'une réduction du capital souscrit de la Société, et qui peut seulement être utilisée pour augmenter le capital social souscrit de la Société par capitalisation de réserves, à moins que le rachat ne soit effectué en utilisant le produit d'une nouvelle émission effectuée dans le but d'un tel rachat.

9.5. A moins que les Statuts en disposent autrement, le prix de rachat de chaque APOR devra être payé en numéraire ou en nature et être égal à (a) la valeur nominale cumulée de toutes les APOR de la tranche pertinente augmentée de la portion du solde du Compte de Prime d'Emission des APOR correspondant affecté à ces classes d'APOR augmenté de tout dividende cumulé mais impayé (le "Capital Notionnel") (b) divisée par le nombre d'APOR émises restantes dans cette classe le jour du rachat.

9.6. A moins qu'il n'en soit disposé autrement dans un accord écrit entre la Société et les Actionnaires APOR d'une certaine classe, au moins vingt (20) jours avant la date de rachat, une notification écrite devra être envoyée par lettre

recommandée à chaque détenteur inscrit d'APOR d'une telle classe, à son adresse dernièrement inscrite au registre des Actionnaires, notifiant à tel détenteur le nombre d'APOR devant être rachetées, spécifiant la date de rachat, le prix de rachat et les procédures nécessaires pour soumettre les APOR pertinentes à la Société pour rachat. Le prix de rachat de tel APOR devra être payé à l'ordre de la personne dont le nom apparaît sur le registre des Actionnaires comme propriétaire, sur le compte bancaire fourni à la Société par cet Actionnaire avant la date de rachat.

9.7. Si la Société n'est pas autorisée par la Loi à racheter tous les APOR à la Date Obligatoire de Rachat, la Société devra racheter les APOR soit pour leur valeur nominale soit pour leur valeur nominale augmentée du montant maximum des fonds disponibles dans la Société à ce moment et la Société aura l'obligation envers l'ancien Actionnaire APOR de payer le montant résiduel dû dans l'année de la Date de Rachat Obligatoire; intérêt au taux du marché pour une obligation d'une année, qui sera accumulé quotidiennement et calculé sur une base annuelle (365 jours), sera payé par la Société en cas de retard de paiement d'un tel montant résiduel dû à compter de la date suivant l'expiration de ladite période annuelle jusqu'au paiement complet. Tout montant résiduel (incluant les intérêts cumulés) continuera de cumuler des intérêts au taux d'intérêt du marché pour une obligation d'une année jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de montant résiduel.

9.8. Soumis à la clause 9.7, les APOR rachetées n'ont aucun droit à dividendes ou au boni de liquidation. En cas de liquidation de la Société, tout détenteur d'APOR aura droit au remboursement du pourcentage du Capital Notionnel sous les conditions fixées à l'article 29 ci-dessus.

9.9. Les APOR rachetées peuvent être annulées à la demande du Gérant auquel cas l'assemblée générale des Actionnaires décidera de réduire le capital souscrit de la Société en conséquence.

9.10. La Société est autorisée à racheter ses Actions Ordinaires dans les conditions requises par la Loi. Cependant, le rachat des Actions Ordinaires est soumis au rachat prioritaire de toutes les APOR.

Chapitre III. Gestion

Art. 10. Détermination du Gérant. La Société doit être gérée par Berkeley Luxembourg S.à r.l. (le "Gérant") en sa qualité d'Actionnaire Commandité de la Société. Les autres actionnaires ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la Société.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir et autoriser tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Gérant.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société sera liée vis-à-vis des tiers uniquement par la seule signature du Gérant représenté par son représentant légal ou toute autre personne à qui un tel pouvoir a été délégué par le Gérant. Aucun Actionnaire Commanditaire ne peut représenter la Société.

Art. 13. Responsabilité du Gérant et des Actionnaires Limités. Le Gérant doit être responsable avec la Société pour toutes les dettes et pertes qui ne peuvent être recouvrées sur les actifs de la Société. Les Actionnaires Commanditaires doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou capacité que ce soit autre que l'exercice de leurs droits en tant qu'Actionnaires à l'assemblée générale des Actionnaires et doivent être responsables à hauteur de leurs participations dans la Société.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant peut, à tout moment, nommer des délégués de la Société selon les besoins des affaires et de la gestion de la Société, pourvu que les Actionnaires Commanditaires ne peuvent agir au nom de la Société sans perdre le bénéfice de leur responsabilité limitée. Les délégués nommés doivent être chargés des pouvoirs et devoirs leurs conférés par le Gérant.

Le Gérant déterminera la responsabilité et la rémunération (éventuelle) de tels délégués, la durée de leur mandat et toute autre condition pertinente de sa représentation.

Art. 15. Dissolution, Incapacité du Gérant. La Société ne doit pas être automatiquement et immédiatement dissoute et liquidée en raison de la mort, suspension des droits civils, incapacité, insolvabilité, faillite et toute autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir comme Actionnaire Commandité de la Société.

Dans ce cas, le Conseil de Surveillance doit désigner un ou plusieurs administrateurs, qui ne sont pas nécessairement des actionnaires, jusqu'à ce qu'une assemblée des actionnaires soit tenue. Les obligations des administrateurs consisteront à faire les actes urgents et de simple administration jusqu'à ce qu'une assemblée des actionnaires soit convoquée.

Dans les quinze jours civils de leur nomination, les administrateurs convoqueront l'assemblée générale des actionnaires suivant le mode déterminé par les Statuts. A cette assemblée générale, les actionnaires peuvent nommer, en conformité avec les règles de quorum et de majorité requises pour la modification de ces Statuts, un gérant successeur. La nomination du gérant successeur ne doit pas être soumise à l'approbation du Gérant.

Chapitre IV. Surveillance

Art. 16. Conseil de Surveillance. L'activité de la Société et sa situation financière, incluant plus particulièrement ses livres et ses comptes, devront être surveillées par un conseil de surveillance d'au moins trois membres, qui ne sont pas nécessairement des Actionnaires (le "Conseil de Surveillance"). Pour l'accomplissement de ses fonctions de surveillance, le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire au compte.

Les membres du Conseil de Surveillance ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la Société mais peuvent conseiller le Gérant sur des matières que le Gérant peut déterminer.

Art. 17. Election. Les membres du Conseil de Surveillance doivent être élus par une résolution des actionnaires, prise en conformité avec les présents Statuts, pour une période qui n'excédera pas six (6) ans. Les membres peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans cause et/ou réélus à la fin de leur mandat. Le Conseil de Surveillance élira un Président parmi ses membres.

Art. 18. Réunion du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou par le Gérant. Une réunion du Conseil de Surveillance doit être convoquée si l'un de ses deux membres le requiert.

Un avis écrit par télégramme, télex, facsimile ou tout autre moyen de communication d'une réunion du Conseil de Surveillance sera donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins quarante huit (48) heures avant la date prévue pour cette réunion, sauf en cas d'urgence, au quel cas la nature et les raisons de cette urgence seront mentionnés dans l'avis. Cet avis peut être supprimé en cas d'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance par écrit donné par télégramme, télex, facsimile ou tout autre moyen de communication. Un avis séparé n'est pas requis pour les réunions tenues à une heure et un lieu déterminé dans une résolution préalable adoptée par le Conseil de Surveillance.

Aucun avis n'est requis dans le cas où tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cas où existe une résolution écrite approuvée et signée par tous les membres du Conseil de Surveillance.

Tout membre peut agir à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant, par écrit donné par télégramme, télex, facsimile ou tout autre moyen de communication, un autre membre comme son représentant. Un membre peut représenter plusieurs de ces collègues.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication autorisant les personnes participant à la réunion d'entendre un autre. La participation à une réunion par ces moyens est équivalent à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil de Surveillance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité du vote des membres présents ou représentés.

Les résolutions du Conseil de Surveillance seront inscrites à un procès-verbal signé par le président de la réunion. Les copies des extraits de ce procès-verbal à être fourni dans des procédures judiciaires ou ailleurs seront valablement signées par le président ou par deux membres.

Le Conseil de Surveillance peut, unanimement, prendre des résolutions circulaires lorsqu'il exprime son approbation par écrit par télégramme, télex ou facsimile ou tout autre moyen similaire de communication. L'intégralité formera le procès-verbal prouvant la résolution.

Art. 19. Procès-verbal des Réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance sera signé par le président de la réunion, ensemble avec tout membre du Conseil de Surveillance ou avec le secrétaire. Les procurations y resteront attachées.

Les copies ou extraits de tels procès-verbaux seront signés par le président seul ou par un membre du Conseil de Surveillance ensemble avec le secrétaire.

Chapitre IV. Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 20. Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à un autre endroit tel qu'indiqué dans la convocation à l'assemblée le dernier lundi du mois d'Avril de chaque année, à 12 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales des Actionnaires. Le Gérant peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société ou le Conseil de Surveillance le requiert par écrit avec indication de l'ordre du jour de la réunion prévue. Si l'assemblée générale n'est pas tenue dans le mois suivant la date prévue, elle peut être convoquée par un agent désigné par le juge président le Tribunal d'Arrondissement, section des affaires commerciales et statuant en référé, et ce à la requête d'un ou plusieurs actionnaires représentant le quota des dix pour cent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger seulement si, de l'avis discrétionnaire du Gérant ou, le cas échéant, des circonstances de force majeure l'exigent.

Art. 22. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires exerce les pouvoirs qui lui sont attribués par la Loi et les présents Statuts.

Art. 23. Procédure, Vote, Procès-verbaux.

23.1. Chaque Action Ordinaire donne droit à un (1) vote.

23.2. Les APOR ne donnent droit à aucun droit de vote. Toutefois, en conformité avec l'Article 46 de la Loi, les Actionnaires APOR ont le droit de voter à toute assemblée générale des Actionnaires appelée à se prononcer sur les matières suivantes:

- l'émission de nouvelles Actions comportant des droits préférentiels;
- la détermination de dividende préférentiel cumulatif attaché à toute classe d'APOR;
- la conversion d'une ou plusieurs classes d'APOR en Actions Ordinaires;
- la réduction du capital social de la Société;
- tout changement dans l'objet social de la Société;
- l'émission d'obligations convertibles;
- la dissolution de la Société; et
- la transformation de la Société en une société d'une autre forme juridique.

23.3. Lorsqu'une personne ou entité est à la fois Actionnaire d'APOR et Actionnaire Ordinaire, cette personne ou entité ne compte que comme un Actionnaire.

23.4. Les Actionnaires APOR de toute classe ont les mêmes droits de vote que les Actionnaires Ordinaires à toutes les Assemblées Générales, dans le cas où, malgré l'existence de bénéfices disponibles à cette fin, le Premier Dividende Préférentiel (tel que défini à l'Article 27) n'a pas été payé dans son intégralité pour quelque raison que ce soit sur une période de deux exercices sociaux successifs et jusqu'à ce que le Premier Dividende Préférentiel et le Second Dividende Préférentiel (tel que défini à l'Article 27) aient été payés ou affectés entièrement.

23.5. Toute convocation, rapports et documents qui, en vertu de la Loi doivent être envoyés ou notifiés aux Actionnaires de la Société doivent également être envoyés ou notifiés aux Actionnaires APOR.

23.6. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote:

- i. Les Assemblées Générales se tiennent aux lieux et heures précisés dans les convocations.
- ii. Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et s'ils indiquent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.
- iii. Un Actionnaire peut agir à toute assemblée d'actionnaires en nommant par écrit ou par fax une autre personne comme étant son mandataire qui n'a pas besoin d'être un actionnaire.
- iv. Un ou plusieurs Actionnaires peuvent participer à une assemblée par audioconférence, par visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes participant à la réunion de simultanément communiquer avec les autres. Cette participation doit être considérée comme équivalente à une présence physique à l'assemblée.
- v. Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les résolutions passées par les Actionnaires seront prises à la majorité simple des votes exprimés quelque soit le nombre d'Actions présentes ou représentées à l'assemblée.
- vi. Pour toute résolution dont le but est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu de ces articles ou, le cas échéant, la Loi, aux conditions de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts, le quorum sera au moins la moitié de toutes les actions émises et en circulation. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde réunion, avec exactement le même ordre du jour que pour la première réunion, peut être convoquée à laquelle il ne doit y avoir aucune exigence de quorum. Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, toutes les résolutions dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu de ces articles ou, le cas échéant, par la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des Statuts, doit être prise par une majorité des deux tiers des suffrages exprimés.
- vii. Tout changement de nationalité de la Société exige le consentement unanime des actionnaires.

Le Gérant peut déterminer toutes autres conditions devant être remplies afin de participer à une assemblée générale des actionnaires.

Art. 24. Procès-verbaux des résolutions des actionnaires. Les procès verbaux des décisions écrites des assemblées générales des actionnaires doivent être dressés et signés par le Gérant ou, selon le cas, par le bureau de l'assemblée.

Les copies et extraits des procès verbaux des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires doivent être certifiées par le Gérant.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 25. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de Janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 26. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque exercice, les comptes sont arrêtés et le Gérant établit les comptes annuels de la Société conformément à la loi et les soumet à l'auditeur (s) pour examen et à l'assemblée générale des Actionnaires pour approbation.

Tout Actionnaire ou son représentant peut inspecter les comptes annuels au siège social de la Société tel que prévu par la Loi.

Art. 27. Répartition des bénéfices - Réserves.

27.1. Sur le bénéfice annuel net de la Société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve requise par la loi. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que et aussi longtemps que cette réserve s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

27.2. Chaque APOR, sans distinction de classe, donne droit à son détenteur à un dividende préférentiel et cumulatif au taux annuel de 0,25% sur la valeur nominale du capital social et la portion du solde du Compte de Prime d'Émission desdites APOR, qui s'accumulera journalièrement et devra être calculé sur base d'une année de 365 jours (le "Premier Dividende Préférentiel").

27.3. Ensuite, chaque APOR de chaque classe donne droit à un deuxième dividende préférentiel et cumulatif (le "Deuxième Dividende Préférentiel") au prorata de sa quote-part d'un montant égal au montant résultant de la somme de tous les bénéfices nets dérivés des investissements financiers de la Société (incluant mais non limité aux prêts en cours, comptes courant et trésorerie) (les "Investissements Financiers") moins (i) le Premier Dividende Préférentiel (tel que calculé pour l'année sociale pertinente et imputable à la classe d'APOR concernée), (ii) tous les coûts et dépenses directs et indirects de la Société imputés pendant l'année sociale pertinente (selon les principes comptables luxembourgeois généralement admis); (iii) les pertes dérivées des Investissements Financiers comptabilisées par la Société; moins (iv) la Marge Applicable (défini ci-dessous) pendant l'année sociale pertinente, qui augmentera journalièrement et sera calculée en supposant une année de 365 jours. Les coûts directs et indirects des Investissements Financiers devront toujours inclure les coûts résultant de et relatifs à la disposition ou l'échange de tout Investissement Financier ou passif y relatif, coût de surcharge de la Société ou toute disposition contre la valeur de tout Instrument Financier. La Marge Applicable s'élèvera comme suit, par référence à l'euro équivalent au dollar des Etats-Unis d'Amérique libellé la valeur moyenne des Investissements Financiers comptabilisés selon les principes comptables luxembourgeois généralement admis par la Société à compter du début et de la fin de l'année sociale (la "Valeur Moyenne"):

Marge Applicable	Valeur Moyenne
0,25%	EUR 0 – EUR 25 million
0,125%	EUR 25 million – EUR 188 million
0,0938%	EUR 188 million – EUR 500 million
0,0625%	EUR 500 million - EUR 1.25 milliard
0,0313%	EUR 1.25 milliard - EUR 6.25 milliard
0,0156%	au dessus de EUR 6.25 milliard

27.4. Après paiement du Premier Dividende Préférentiel et du Second Dividende Préférentiel, l'assemblée générale des Actionnaires de la Société déterminera, sur recommandation du Gérant, comment le reste des bénéfices annuels nets sera attribué et pourra décider de payer des dividendes de temps à autre, de manière discrétionnaire en fonction de l'objet social et de la politique de la Société. Dans le cas où l'assemblée générale des Actionnaires, sur recommandation du Gérant, décide de procéder à un tel paiement de dividendes, chaque détenteur d'Actions Ordinaires aura droit à une fraction du total du bénéfice distribué proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaires que le détenteur d'Actions Ordinaires pertinent détient dans la Société.

27.5. Le Premier Dividende Préférentiel et le Second Dividende Préférentiel peuvent seulement être distribués (i) sur approbation de l'assemblée générale des Actionnaires et soumis à une recommandation préalable du Gérant et (ii), à condition qu'à la date de clôture du dernier exercice social les actifs nets présentés dans les comptes annuels ne sont pas, ou ne deviendraient pas à la suite de telles distributions, moins élevés que le montant du capital souscrit augmenté des réserves qui ne peuvent pas être distribuées en vertu de la Loi ou des Statuts.

27.6. Les dividendes seront payés en espèces ou en nature, en dollars des Etats-Unis d'Amérique.

Art. 28. Dividendes Intérimaires.

28.1. Le Gérant est autorisé à verser des dividendes intérimaires en conformité avec la loi et les présents Statuts, dans les conditions suivantes:

- i. le Gérant doit établir des comptes intérimaires;
- ii. ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices suffisants et autres réserves (y compris prime d'émission) sont disponibles pour répartition; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables et diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale ou statutaire;
- iii. la décision de distribuer des dividendes intérimaires est prise par le Gérant dans les deux (2) mois à partir de la date des comptes intérimaires; et
- iv. dans son rapport le Gérant, le cas échéant, le réviseur d'entreprises, le cas échéant, doit vérifier si les conditions ci-dessus ont été satisfaites.

28.2. Sans préjudice des dispositions du paragraphe 28.1., aucun dividende intérimaire ne sera distribué aux Actionnaires Ordinaires jusqu'à ce que le Premier Dividende Préférentiel et le Second Dividende Préférentiel aient été intégralement payés.

28.3. Les dividendes intérimaires devront être d'abord affectés au paiement du Premier Dividende Préférentiel et au Second Dividende Préférentiel. Pour les dividendes intérimaires, le Premier Dividende Préférentiel et le Second Dividende Préférentiel devront être calculés au pro rata temporis en fonction du nombre de jours écoulés et sur base d'une année de 365 jours (le "Premier Dividende Intérimaire Préférentiel") et le Second Dividende Préférentiel devra être calculé sur le bénéfice net et les profits accumulés ou reçus par la Société pendant la période s'achevant à la date des comptes intérimaires pertinents (le "Deuxième Dividende Intérimaire Préférentiel").

28.4. Le Gérant aura le pouvoir discrétionnaire de distribuer ou non le surplus restant après le paiement du Premier Dividende Intérimaire Préférentiel et du Second Dividende Intérimaire Préférentiel. Dans tous les cas, la distribution de dividende intérimaire devra être décidée dans la limite fixée à l'Article 27.5. A cet effet, l'actif net visé à l'Article 27.5. doit résulter des comptes intérimaires de la Société.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation de la société

Art. 29. Dissolution, Liquidation.

29.1. La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que pour la modification de présents Statuts, sauf disposition contraire prévue par la loi.

29.2. Si la Société devait être dissoute, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires, selon le cas, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

29.3. En cas de liquidation, aucune distribution ne peut être faite à la Société à l'égard des Actions détenues par elle-même.

29.4. Après paiement de toutes les dettes dues à des tiers et du passif de la Société ou du versement de toute somme à cet effet, chaque Actionnaire d'APOR, aura droit à un montant payable en espèces ou en nature égal au pourcentage du Capital Notionnel imputable à la classe d'APOR détenue par lui dans la Société et, soumis à l'Article 27 des présents Statuts, à un montant payable en espèces ou en nature égal à son Premier Dividende Préférentiel et Second Dividende Préférentiel échus et non payés, si tel est le cas. Si la Société ne peut pas payer de tels montants intégralement à tous les Actionnaires d'APOR, un paiement sera effectué au pro rata de chaque classe d'APOR et à chaque détenteur dans chaque classe d'APOR.

29.5. Après paiement de toutes les dettes et du passif de la Société (incluant toutes les avances des Actionnaires (si tel est le cas)) et après le paiement de tout montant dû aux Détenteurs d'APOR sous ces Statuts ou versement de tout fonds à cet effet, le surplus sera payé au détenteur d'Actions Ordinaires proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaires détenues par les détenteurs pertinents dans la Société. Les Détenteurs d'APOR devront, dans tous les cas, être payés avant les détenteurs d'Actions Ordinaires.

29.6. Une fois la liquidation terminée, les livres comptables et les registres de la Société seront conservés pendant la durée prévue par la loi par la personne nommée à cet effet dans la décision de l'Assemblée Générale de dissoudre la Société. Lorsque l'Assemblée Générale n'a pas nommé une telle personne, les liquidateurs devront s'en charger.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Droit applicable. Tous les points non réglés par les présents Statuts seront déterminés en conformité avec la Loi applicable.

Souscription et Paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, elle a souscrit au nombre de parts sociales ci- après énoncées et les a intégralement libérées en espèces:

Actionnaires	Nombre d'Actions	Capital Souscrit	Montant payé (devise)
BERKELEY LUXEMBOURG S.A.R.L., précitée	20.000 Actions Commandité	USD 20.000	USD 20.000
BERKELEY LUXEMBOURG S.A.R.L., précitée	15.000 Actions Commanditaires	USD 15.000	USD 15.000
HAMILTON STANDARD CANADA, INC., précitée	15.000 Actions Commanditaires	USD 15.000	USD 15.000
Total:	50.000	USD 50.000	USD 50.000

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 27 de la Loi ont été respectées et se porte expressément témoin de leur accomplissement.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera ce jour et finira le 31 Décembre 2010. La première assemblée générale se tiendra par conséquent en 2011.

Assemblée générale extraordinaire

Les actionnaires précités, représentant tout le capital souscrit, ont tout de suite tenu la première assemblée générale des actionnaires et adopté les résolutions suivantes:

1) Fixation au nombre de quatre (4) les membres du Conseil de Surveillance et nomination des membres suivants pour un terme arrivant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en avril 2011:

Membres du Conseil de Surveillance:

- M. Timothy Airgood, né au Texas, USA, le 30 Juin 1959, avec adresse professionnelle à One Financial Plaza, Hartford, Connecticut 06101 USA;

- Mme Candace Kronholm, née au Minnesota, USA, le 12 Août 1972, avec adresse professionnelle à One Financial Plaza, Hartford, Connecticut 06101 USA;

- M. Johannes Laurens de Zwart, né à Grevenhage, Pays-Bas, le 19 Juin 1967, avec adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et

- M. Robert van't Hoeft, né à Schiedam, Pays-Bas, le 15 Janvier 1958, avec adresse professionnelle à 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2) Nomination de l'unique Réviseur d'Entreprises de la Société pour un terme arrivant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en Avril 2011:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., une société ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro RCS B65.477.

3) Fixation du siège social de la Société à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire du comparant connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Gomri, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33953. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 5 août 2010.

Référence de publication: 2010111988/926.

(100126928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Levocan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 109.356.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt juillet.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société GEDAR S.A., ayant son siège social à Monrovia, 80 Broad Street, Libéria,

"la mandante"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, requiert le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

1. Que la société anonyme LEVOCAN S.A., R.C.S. Luxembourg B 109356, ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, a été constituée suivant un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 15 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1284 du 28 novembre 2005.

2. Que le capital social de la société anonyme LEVOCAN S.A. s'élève actuellement à EUR 31.000 (trente et un mille euros), représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante est devenue successivement propriétaire de la totalité des actions représentatives du capital souscrit de la société anonyme LEVOCAN S.A.

4. Que par la présente, la mandante prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la société anonyme LEVOCAN S.A., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la société.

9. Que le mandataire ou le notaire instrumentant peuvent procéder à l'annulation des actions de la société.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de FIGESTOR S.A.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire précité a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Luc HANSEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 juillet 2010, Relation: GRE/2010/2599. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Référence de publication: 2010112137/46.

(100126996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Euro Real Estate Germany I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.832.

In the year two thousand and ten, on the tenth day of August.

Before Maître Martine Schaffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Euro Real Estate Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 49, boulevard Prince Henri; L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.824,

in its capacity as sole shareholder of Euro Real Estate Germany I S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 49, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 152.832 (the Company),

here represented by Maren Stadler-Tjan, Rechtsanwältin, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated August 6, 2010.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, on April 27, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1272 dated June 17, 2010.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to enact the following:

I. Euro Real Estate Holding S.à r.l. is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company and represents the entire share capital of the Company;

II. the Company's share capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each;

III. the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's corporate capital by an amount of eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 87,500.-) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) by the issuance of three thousand five hundred (3,500) shares, in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, having the same rights as the already existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder declares to subscribe to the three thousand five hundred (3,500) newly issued shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and to fully pay up the shares by way of a contribution in cash in an aggregate amount of eighty-seven thousand euro (EUR 87,500.-).

The amount of eighty-seven thousand five hundred euro (EUR 87,500.-) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that, as a consequence of the preceding resolution, article 5.1 of the articles of association of the Company is restated and shall henceforth be worded as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) represented by four thousand (4,000) shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

Estimated cost

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

Declaration

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be binding.

The document having been read to the person appearing, said person appearing, signed together with the notary the present original deed.

Deutsche Uebersetzung des Vorherstehenden Textes

Im Jahre zweitausenzehn, am zehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Martine Schaeffer, mit Amtssitz in Luxemburg, im Großherzogtum Luxemburg,

IST ERSCHIENEN:

die Euro Real Estate Holding S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und bestehend nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 49, boulevard Prince Henri; L1724 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels-und Gesellschaftsregister unter der Nummer 152.824,

in ihrer Eigenschaft als Alleingesellschafterin der Euro Real Estate Germany I S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), gegründet und organisiert nach luxemburgischen Recht, mit Gesellschaftssitz in 49, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxemburg, eingetragen im luxemburgischen Handels-und Gesellschaftsregister unter der Nummer 152.832 (die Gesellschaft),

hier vertreten durch Maren Stadler-Tjan, Rechtsanwältin, mit Geschäftsadresse in Luxemburg, aufgrund der Rechtsanwaltsvollmacht, welche am 6. August 2010 erteilt wurde.

Besagte Vollmacht, welche von der erschienenen Partei und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wurde, wird der vorliegenden Urkunde beigelegt, um diese später bei der Registrierungsbehörde einzureichen.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 27. April 2010, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1272 vom 17. Juni 2010.

Die erschienene Partei hat durch ihren oben genannten Bevollmächtigten den Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

I. Die Euro Real Estate Holding S. à r.l. ist Alleingesellschafterin der Gesellschaft (die Alleingesellschafterin) und vertritt das gesamte Gesellschaftskapital;

II. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt derzeit zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-), bestehend aus fünfhundert (500) Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von jeweils fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-);

III. Die Alleingeschafterin fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Alleingeschafterin beschließt, das Stammkapital der Gesellschaft um siebenachtzigtausendfünfhundert Euro (EUR 87.500.-), vom derzeitigen Betrag in Höhe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500.-) auf einhunderttausend Euro (EUR 100.000.-) zu erhöhen, indem dreitausendfünfhundert (3.500) weitere Geschäftsanteile, in registrierter Form, mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-) ausgegeben werden, welche die selben Rechte wie die bereits ausgegebenen Geschäftsanteile inne haben.

Zeichnung und Zahlung

Hierauf erklärt die Alleingeschafterin die dreitausendfünfhundert (3.500) soeben ausgegebenen Geschäftsanteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-) zu zeichnen und erklärt die vollständige Bareinlage dieser Geschäftsanteile in Höhe von siebenachtzigtausendfünfhundert Euro (EUR 87.500.-).

Der Betrag von siebenachtzigtausendfünfhundert Euro (EUR 87.500.-) steht der Gesellschaft zur freien Verfügung. Ein Beleg hierfür liegt dem unterzeichneten Notar vor.

Zweiter Beschluss

Die Alleingeschafterin beschließt, dass als Konsequenz des obigen Beschlusses, Art. 5.1 der Gesellschaftssatzung abgeändert wird und von nun an wie folgt lauten soll:

„ Art. 5. Kapital.

5.1. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt einhunderttausend Euro (EUR 100.000.-), bestehend aus viertausend (4.000) Geschäftsanteilen mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25.-), in registrierter Form, die Geschäftsanteile wurden gezeichnet und voll eingezahlt.“

Voraussichtliche Kosten

Die voraussichtlichen Ausgaben, Kosten, Vergütungen und Aufwendungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft aufgrund der vorliegenden Urkunde entstehen, werden ungefähr eintausend dreihundert Euro (EUR 1.300,-) betragen.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache im Verständnis und im Sprachgebrauch mächtig ist, erklärt hiermit, dass auf Anfrage der erschienenen Partei die Urkunde in englischer Sprache, gefolgt von einer deutschen Übersetzung, verfasst wurde, und im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgeblich sein soll.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Und nach Vorlesung an die Bevollmächtigte hat diese zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Signé: M. Stadler-Tjan et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 août 2010. LAC/2010/36043. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010112066/119.

(100126937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Euro Real Estate Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.824.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010112070/10.

(100126729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Eilan International Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 17.587.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 7 juillet 2010

Suite au décès de Monsieur Jacques TORDOOR et en vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Joël Maréchal, employé privé, né à Arlon le 12.09.1968, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2015.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010112073/17.

(100126906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Fortis International Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 131.443.

—
A la suite de la cession en date du 29 juillet 2010 des 100 parts sociales détenues par la société Fortis International Finance (Dublin), celles-ci sont dorénavant toutes détenues comme suit:

- 100 parts sociales par la société Fortis Capital Corp, c/o CT Corporation System, 1, avec siège social à C Corporate Center Floor 11, Hartford, CT 06103-3220, Etats-Unis d'Amérique, inscrite auprès du registre de commerce n° 0002828508,.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour Fortis International Finance Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010112082/16.

(100126989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Electrical Enterprise Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 81, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 86.890.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112074/10.

(100126683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

ETS-Eurotechsnap Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 147.380.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112077/10.

(100126920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Europa Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 91.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010112079/9.

(100127020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

**Soxipa S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Soxipa Holding S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 45.714.

L'an deux mille dix.

Le trois août.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SOXIPA HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 45.714,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 25 novembre 1993, publié au Mémorial C numéro 30 du 25 janvier 1994

dont les statuts ont été modifié en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 décembre 2002, publié au Mémorial C numéro 82 du 28 janvier 2003.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur

Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, demeurant à Rodange.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les CENT DIX MILLE (110.000) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de CINQ CENT SOIXANTE-HUIT MILLE CENT DEUX EUROS ET CINQUANTE-HUIT CENTS (€ 568.102,58) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Transformation de la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF"); suppression dans les Statuts de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, à compter de ce jour;

2) Changement du libellé de l'objet social (article 3 des statuts) pour lui donner la teneur suivante: "La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale. Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

(i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et

(ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

3) Modification de la dénomination de la société en SOXIPA S.A., SPF Modification de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante: il existe une société anonyme, sous la dénomination de SOXIPA S.A., SPF

4) Divers

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding en société de gestion de patrimoine familial ("SPF") à compter de ce jour.

Toute référence dans les statuts à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding est supprimée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer les alinéas 1, 2, 3 et 4 de l'article trois (3) des statuts relatifs à l'objet social de la société comme suit: (le dernier alinéa reste inchangé).

La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), à l'exclusion de toute activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de SOXIPA S.A. en SOXIPA S.A., SPF, de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de SOXIPA S.A., SPF

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Henryon, Rouckert, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 août 2010. Relation: EAC/2010/9715. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010113217/79.

(100127987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Eurov Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de d'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 87.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010112080/9.

(100127021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Finalta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 80.538.

Extrait des résolutions prises par la réunion du conseil d'administration du 27 juillet 2010

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société au 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010112085/14.

(100127227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Financière de Participations Internationales, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.687.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 7 juillet 2010

Suite au décès de Monsieur Jacques TORDOOR et en vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Joël Maréchal, employé privé, né à Arlon le 12.09.1968, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2013.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010112086/17.

(100126907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

International Corporate Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 16, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 143.355.

—
Par la présente, je vous informe que l'adresse de l'administrateur, Monsieur Jérôme BACH, est désormais la suivante:
2a, boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Luxembourg, le 13 août 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010112113/14.

(100127061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Fleuve des Fleurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3515 Dudelange, 19, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 69.211.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112087/10.

(100126687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

FOSCA II Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.408.

—
Suite au conseil de gérance tenu en date du 15 juillet 2010, les gérants ont décidé de transférer le siège social de la société du 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 7 A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 Août 2010.

Référence de publication: 2010112090/13.

(100126927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

G.O. II - Luxembourg Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 117.284.

—
Par la présente, nous vous informons que l'adresse professionnelle de Monsieur Davide Madini, gérant de la Société a été transféré du 10, via Santa Sofia, I-20122 Milan, Italie, au via Melchiorre Gioia n°8, I-20124 Milan, Italie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2010112091/12.

(100127194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Nervis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 62.480.

—
EXTRAIT

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 13 Juillet 2010

Reconduction des mandats suivants: Monsieur Sammy Haress, et de Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A. en tant qu'Administrateurs, leur mandat prenant fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2011.

- Nomination de René Goffin, basé au: 168 Avenue Charles de Gaulle, 92524 Neuilly sur Seine, France; en tant que nouveau Commissaire aux Comptes, en remplacement de Goffin & Associés S.A., le mandat prenant fin à l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010112329/19.

(100125843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2010.

Glendorn S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 95.517.

—
EXTRAIT

Par décision prise par le Conseil d'Administration réuni en date du 13 août 2010 à 14h00 au siège social:

Madame Angelina Scarcelli (employée privée, adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg) née le 13.09.1975 à Thionville (France) est cooptée à la fonction d'Administrateur de la société en remplacement de Madame Danielle Caviglia née le 14.02.1974 à Sittard (Hollande) et terminera le mandat de son prédécesseur à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13.08.2010.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010112093/17.

(100127110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Gordon March S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.036.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010112094/9.

(100126959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Hitchard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 119.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010112099/9.

(100126760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Eclipp L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Luxembourg, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 146.928.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Tenue à Luxembourg le 16 juillet 2010

En date du 16 avril 2010, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

- Elle renouvelle le mandat d'administrateur de Messieurs Nicolas FALLER avec adresse professionnelle 14 rue Bergère, F- 75009 Paris, Marnix ARICKX, Paul MESTAG et Charlotte HAAS.

- Elle renouvelle le mandat de réviseur d'entreprises de Ernst & Young domiciliée 7 parc d'activité Syrdall, L- 5365 Munsbach.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée statuant sur les comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 16 avril 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ECLIPP L

Signature

Référence de publication: 2010112346/19.

(100126524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

Hoche Investissement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 142.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010112102/11.

(100127223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Hofin GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 85.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOFIN GmbH
United International Management S.A.
Référence de publication: 2010112103/11.
(100126783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

HSC Life Policy Pooling S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 121.982.

—
EXTRAIT

En date du 29 juillet 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:
- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant B, est acceptée avec effet à l'immédiat
- Robin Naudin ten Cate, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg est élu nouveau gérant B de la société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 16 août 2010.
Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010112104/15.

(100126677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Lodi Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 21.196.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 7 juillet 2010

Suite au décès de Monsieur Jacques TORDOOR et en vertu de l'article 51 de la loi sur les sociétés commerciales, le conseil nomme en remplacement comme Administrateur, sous réserve légale d'approbation de la nomination par la prochaine Assemblée Générale:

Monsieur Joël Maréchal, employé privé, né à Arlon le 12.09.1968, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,
jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

Pour copie conforme
Signatures
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010112139/17.

(100126908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

International Airlines Technical Pool (I.A.T.P.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 108.683.

—
Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour INTERNATIONAL AIRLINES TECHNICAL POOL (I.A.T.P.) S.A.
FIDCOSERV
Société à responsabilité limitée
54, Bd Napoléon 1^{er}
L-2210 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010112105/16.

(100127075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.328.394,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 127.040.

In the year two thousand and ten, on the twenty-ninth day of July.

Before us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5D, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 127040, incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on the 20 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 June 2007, under number 1161 (hereafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 4 September 2008 pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 21 October 2008, under number 2568.

The meeting was opened at 6 p.m. with Mr. Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary, Mrs Jacqueline Picard, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms. Carole Noblet, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase the share capital of the Company by an amount of four million one hundred fifty-two thousand seven hundred fifty US dollars (USD 4,152,750) in order to bring it from its current amount of four million one hundred seventy-five thousand six hundred fifty US dollars (USD 4,175,650) up to an amount of eight million three hundred twenty-eight thousand three hundred ninety-four US dollars (USD 8,328,394), through the issuance of eighty-three thousand fifty-five (83,055) new Class F shares of the Company with a par value of fifty US dollars (USD 50) each;

2. Subsequent amendment of the first paragraph of article 6 and of the last sentence of article 6.2 of the articles of incorporation of the Company as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at eight million three hundred twenty-eight thousand three hundred ninety-four US dollars (USD 8,328,394), divided into three hundred ninety (390) Class A Shares, four thousand thirty-five (4,035) Class B Shares, nine thousand (9,000) Class C Shares, fifteen thousand one hundred sixtyseven (15,167) Class D Shares, fifty-four thousand nine hundred twenty-one (54,921) Class E shares and eighty-three thousand fiftyfive (83,055) Class F Shares, each with a par value of fifty US dollars (USD 50).”

Art. 6.2. Last sentence. “Class A relates to the Axon Resources Investment, Class B relates to the Rodina Investment, Class C relates to the Rasa Investment, Class D relates to the Tokyo Star Investment, Class E relates to the Colony Sardegna Investment and Class F relates to the Portugal Telecom Investment.”

3. Insertion of the following definitions in article 27 of the articles of incorporation of the Company:

“Class F Shares” means the class of shares related to the Portugal Telecom Investment.”

“Portugal Telecom” means Portugal Telecom SGPS S.A., a company incorporated and existing under the laws of Portugal, having its registered office at Av. Fontes Pereira de Melo, 40-9th floor, 1069-300 Lisbon, Portugal.”

“Portugal Telecom Investment” means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, warrants or other instruments, convertible or not, or otherwise in Portugal Telecom.”

4. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented by proxy, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the whole of the corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and were fully aware of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole of the corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four million one hundred fifty-two thousand seven hundred fifty US dollars (USD 4,152,750) in order to bring it from its current amount of four million one hundred seventy-five thousand six hundred fifty US dollars (USD 4,175,650) up to an amount of eight million three hundred twenty-eight thousand three hundred ninetyfour US dollars (USD 8,328,394), through the issuance of eighty-three thousand fiftyfive (83,055) new Class F shares of the Company with a par value of fifty US dollars (USD 50) each.

The eighty-three thousand fifty-five (83,055) new Class F shares are subscribed as follows:

- Fifty-one thousand four hundred ninety-four (51,494) Class F shares of the Company are subscribed by TPG-Axon Partners (Offshore), Ltd., a limited company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at Goldman Sachs (Cayman) Trust, Limited PO Box 896, Harbour Centre, 2nd Floor, North Church Street, Grand Cayman, Cayman Islands (the “Offshore Fund”), represented by Ms. Carole Noblet, prenamed, at a total subscription price of two million five hundred seventy-four thousand seven hundred US dollars (USD 2,574,700). The total amount of two million five hundred seventy-four thousand seven hundred US dollars (USD 2,574,700) are fully allocated to the Company’s share capital.

- Thirty-one thousand five hundred sixty-one (31,561) Class F shares of the Company are subscribed by TPG-Axon Partners, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States (the “Onshore Fund”), represented by Ms. Carole Noblet, prenamed, at a total subscription price of one million five hundred seventy-eight thousand fifty US dollars (USD 1,578,050). The total amount of one million five hundred seventy-eight thousand fifty US dollars (USD 1,578,050) are fully allocated to the Company’s share capital.

The subscribed shares have been paid up by the Offshore Fund and the Onshore Fund as follows:

- Fifty-one thousand four hundred ninety-four (51,494) Class F shares have been paid up by the Offshore Fund through a contribution in kind consisting in the contribution to the Company of two hundred thirty-eight thousand seven hundred (238,700) shares of Portugal Telecom SGPS S.A., a company incorporated and existing under the laws of Portugal, having its registered office at Av. Fontes Pereira de Melo, 40-9th Floor, 1069-300 Lisbon, Portugal (“PortugueseCo”) for an amount of two million five hundred seventy-four thousand seven hundred US dollars (USD 2,574,700) (hereinafter, the “Offshore Contribution”);

- Thirty-one thousand five hundred sixty-one (31,561) Class F shares have been paid up by the Onshore Fund through a contribution in kind consisting in the contribution to the Company of one hundred forty-six thousand three hundred (146,300) shares of PortugueseCo for an amount of one million five hundred seventy-eight thousand fifty US dollars (USD 1,578,050) (hereinafter, the “Onshore Contribution”).

For the purposes of this resolution, the general meeting has decided to express the value of the Offshore Contribution and the Onshore Contribution, being currently denominated in euro (EUR), in US dollar (USD), on the basis of the exchange rate displayed on exchange rate published by the website www.oanda.com on July 28, 2010 as at 2 p.m. CET according to which one euro (EUR 1) is the equivalent of one point two nine nine five six (USD 1.29956), so that the Offshore Contribution amounts to two million five hundred seventy-four thousand seven hundred US dollars (USD 2,574,700) and the Onshore Contribution to one million five hundred seventy-eight thousand fifty US dollars (USD 1,578,050).

Evidence of the existence and of the total value of the Offshore Contribution and the Onshore Contribution has been produced to the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the first paragraph of article 6 and the last sentence of article 6.2 of the articles of incorporation of the Company are amended and now read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is set at eight million three hundred twentyeight thousand three hundred ninety-four US dollars (USD 8,328,394), divided into three hundred ninety (390) Class A Shares, four thousand thirty-five (4,035) Class B Shares, nine thousand (9,000) Class C Shares, fifteen thousand one hundred sixtyseven (15,167) Class D Shares, fifty-four thousand nine hundred twenty-one (54,921) Class E shares and eighty-three thousand fifty-five (83,055) Class F Shares, each with a par value of fifty US dollars (USD 50).”

Art. 6.2. Last sentence. “Class A relates to the Axon Resources Investment, Class B relates to the Rodina Investment, Class C relates to the Rasa Investment, Class D relates to the Tokyo Star Investment, Class E relates to the Colony Sardegna Investment and Class F relates to the Portugal Telecom Investment.”

Third resolution

The general meeting resolves to insert the three following definitions in article 27 of the articles of incorporation of the Company:

“Class F Shares” means the class of shares related to the Portugal Telecom Investment.”

“Portugal Telecom” means Portugal Telecom SGPS S.A., a company incorporated and existing under the laws of Portugal, having its registered office at Av. Fontes Pereira de Melo, 40-9th floor, 1069-300 Lisbon, Portugal.”

“Portugal Telecom Investment” means the investment by way of shares, loans, preferred equity certificates, warrants or other instruments, convertible or not, or otherwise in Portugal Telecom.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about three thousand one hundred euro (€ 3,100.-).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le vingt-neuf juillet.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

S’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des associés de TPG-Axon (Luxembourg) I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège au 5D, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 127.040, constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 14 juin 2007 sous le numéro 1161, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 04 septembre 2008, publié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés, en date du 21 octobre 2008, sous le numéro 2568 (ci après la «Société»).

L’assemblée est ouverte à 18 heures sous la présidence de M. Pierre-Yves Genot, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mme Jacqueline Picard, maître en droit, demeurant à Luxembourg ainsi que Melle Carole Noblet, maître en droit, demeurant à Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d’acter:

I. Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d’un montant de quatre million cent cinquante-deux mille sept cent cinquante dollars US (USD 4.152.750) afin de le porter de sa valeur actuelle de quatre million cent soixante-quinze mille six cent cinquante dollars US (USD 4.175.650) à un montant de huit million trois cent vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-quatorze dollars US (USD 8.328.394), par l’émission de quatre-vingt-trois mille cinquante-cinq (83.055) nouvelles Parts Sociales de Classe F de la Société, d’une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50) chacune.

2. Modification subséquente du premier paragraphe de l’article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** La Société a un capital émis et entièrement libéré de huit million trois cent vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-quatorze dollars US (USD 8.328,394), divisé en trois cent quatre-vingt-dix (390) Parts Sociales de Classe A, quatre mille trente-cinq (4.035) Parts Sociales de Classe B, neuf mille (9.000) Parts Sociales de Classe C, quinze mille cent soixante-sept (15.167) Parts Sociales de Classe D, cinquante-quatre mille neuf cent vingt-et-une (54.921) Parts Sociales de Classe E et quatre-vingt-trois mille cinquante-cinq (83.055) Parts Sociales de Classe F ayant chacune une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50).»

Art. 6.2. Dernière phrase. La Classe A se rapporte à l’Investissement Axon Resources, la Classe B se rapporte à l’Investissement Rodina, la Classe C se rapporte à l’Investissement Rasa, la Classe D se rapporte à l’Investissement Tokyo Star, la Classe E se rapporte à l’Investissement Colony Sardegna et la Classe F se rapporte à l’Investment Portugal Telecom.»

3. Insertion des définitions suivantes dans l’article 27 des statuts de la Société:

«Parts Sociales de Classe F» signifie les parts sociales relatives à l’Investissement Portugal Telecom.»

«Portugal Telecom» signifie Portugal Telecom SGPS S.A., ayant son siège social situé à Av. Fontes Pereira de Melo, 40-9^{ème} étages, 1069-300 Lisbonne, Portugal.»

«Investissement Portugal Telecom» signifie l’investissement par parts sociales, prêt, certificats préférentiels, warrants ou autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans Portugal Telecom.»

4. Divers.»

II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de quatre million cent cinquante-deux mille sept cent cinquante dollars US (USD 4.152.750) afin de le porter de sa valeur actuelle de quatre millions cent soixante-quinze mille six cent cinquante dollars US (USD 4.175.650) à un montant de huit million trois cent vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-quatorze dollars US (USD 8.328.394), par l'émission de quatre-vingt-trois mille cinquante-cinq (83.055) nouvelles Parts Sociales de Classe F de la Société, d'une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50) chacune.

Les quatre-vingt-trois mille cinquante-cinq (83.055) nouvelles Parts Sociales de Classe F de la Société ont été souscrites comme suit:

- Cinquante-et-un mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (51.494) nouvelles Parts Sociales de Classe F de la Société ont été souscrites par TPG-Axon Partners (Offshore), Ltd., une limited company constituée et régie pour les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au Goldman Sachs (Cayman) Trust, Limited, PO Box 896, Harbour Centre, 2nd étage, North Church Street, Grand Cayman, Iles Caïmans, pour un prix de souscription total deux million cinq cent soixante-quatorze mille sept cents dollars US (USD 2.574.700). Le montant total de deux million cinq cent soixante-quatorze mille sept cents dollars US (USD 2.574.700) sera entièrement alloué au capital social de la Société.

- Trente-et-un mille cinq cent soixante-et-une (31.561) nouvelles Parts Sociales de Classe F de la Société ont été souscrites par TPG-Axon Partners, L.P., (Onshore) une limited partnership constituée et régie par les lois du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis, inscrite au Secretary of State, State of Delaware, pour un prix de souscription total d'un million cinq cent soixante-dix-huit mille cinquante dollars US (USD 1.578.050). Le montant total d'un million cinq cent soixante-dix-huit mille cinquante dollars US (USD 1.578.050) sera entièrement alloué au capital social de la Société.

Les Parts Sociales de Classe F de la Société ainsi souscrites ont été libérées par les souscripteurs mentionnés ci-dessus de la manière suivante:

- Cinquante-et-un mille quatre cent quatre-vingt-quatorze (51.494) Parts Sociales de Classe F ont été souscrites par Offshore Fund par un apport en nature correspondant à l'apport à la Société de deux cent trente-huit mille sept cents (238.700) parts sociales de Portugal Telecom SGPS S.A., une société constituée et régie par les lois du Portugal, ayant son siège social à Av. Fontes Pereira de 40-9^{èmes} Melo, étages, 1069-300 Lisbonne, Portugal ("PortugueseCo") pour un montant total de deux million cinq cent soixante-quatorze mille sept cents dollars US (USD 2.574.700) (ciaprès, la «Contribution Offshore»);

- Trente-et-un mille cinq cent soixante-et-une (31.561) Parts Sociales de Classe F ont été souscrites par Onshore Fund par un apport en nature correspondant à l'apport à la Société de cent quarante-six mille trois cents (146.300) parts sociales de PortugueseCo pour un montant total d'un million cinq cent soixante-dix-huit mille cinquante dollars US (USD 1.578.050) (ci-après, la «Contribution Onshore»).

Pour les besoins de cette résolution, l'Assemblée Générale décide d'utiliser la monnaie de la Contribution Offshore et de la Contribution Onshore, qui est actuellement émise en Euro (EUR) vers le Dollar Américain (USD) au taux d'échange EUR-USD de référence du site internet www.oanda.com à la date du 28 juillet 2010 à 14 heures GET, selon lequel un euro (EUR 1) égal un dollar américain et vingt-neuf mille neuf cent cinquante-six millièmes cents (USD 1,29956), ainsi la Contribution Offshore vaudra deux million cinq cent soixante-quatorze mille sept cents dollars US (USD 2.574.700) et la Contribution Onshore d'un million cinq cent soixante-dix-huit mille cinquante dollars US (USD 1.578.050).

La preuve de l'existence et du montant total de la Contribution Offshore et de la Contribution Onshore a été fournie à la Société.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale décide de modifier le premier paragraphe de l'article six (6) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société a un capital émis et entièrement libéré de huit million trois cent vingt-huit mille trois cent quatre-vingt-quatorze dollars US (USD 8.328.394) divisé en trois cent quatre-vingt-dix (390) Parts Sociales de Classe A, quatre

mille trente-cinq (4.035) Parts Sociales de Classe B, neuf mille (9.000) Parts Sociales de Classe C et quinze mille cent soixante-sept (15.167) Parts Sociales de Classe D, cinquante-quatre mille neuf cent vingt-et-une (54.921) Parts Sociales de Classe E et quatre-vingt-trois mille cinquante-cinq (83.055) Parts Sociales de Classe F ayant chacune une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50).

Art. 6.2. Dernière phrase. La Classe A se rapporte à l'Investissement Axon Resources, la Classe B se rapporte à l'Investissement Rodina, la Classe C se rapporte à l'Investissement Rasa, la Classe D se rapporte à l'Investissement Tokyo Star, la Classe E se rapporte à l'Investissement Colony Sardegna et la Classe F se rapporte à l'Investissement Portugal Telecom.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide d'insérer les définitions suivantes dans l'article 27 des statuts de la Société:

«Parts Sociales de Classe F» signifie les parts sociales relatives à l'Investissement Portugal Telecom.»

«Portugal Telecom» signifie Portugal Telecom SGPS S.A., ayant son siège social situé à Av. Fontes Pereira de Melo, 40-9^{ème} étages, 1069-300 Lisbonne, Portugal.»

«Investissement Portugal Telecom» signifie l'investissement par parts sociales, prêt, certificats préférentiels, warrants ou autres instruments, convertibles ou non, ou autrement dans Portugal Telecom.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ trois mille cent euros (€ 3.100.-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Genot, Picard, Noblet, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 août 2010. Relation: EAC/2010/9360. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010113235/254.

(100127899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2010.

Indesit Company Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 15.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INDESIT COMPANY LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2010112107/12.

(100126791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Interelektra Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 50.867.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010112108/9.

(100127022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Intermodal Europe S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 145.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010112110/9.

(100127023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

IVG HAEK HoldCo, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.465.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 150.554.

In the year two thousand and ten, on the eleventh day of August.

In front of Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

IVG Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, acting on behalf of IVG HAEK Lux FCPSIF, having its registered office at 23, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.381 (the "Sole Shareholder").

Hereby represented by Mrs. Sophie Henryon, residing professionally in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of IVG HAEK HoldCo S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 23, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Me Carlo Wersandt, notary public established in Luxembourg, on 16 December 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 293 of 10 February 2010, whose by-laws were lastly amended by a deed enacted by Me Carlo Wersandt, pre-amended, on 22 December 2009, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 572 of 17 March 2010 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 150.554 (the "Company").

II.- That the 104,650 (one hundred four thousand six hundred fifty) shares of a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Approval of the transfer of the registered office of the Company from 23, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg to 22, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, with effect as at 1 June 2010;
3. Subsequent amendment of article 4. paragraphs 1 and 2 of the articles of association of the Company in order to reflect resolution 2. above;
4. Split and conversion of each of the shares of the Company, having a current nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) into 10 (ten) shares, having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each;
5. Reclassification of the 1,046,500 (one million fortysix thousand five hundred) shares issued by the Company, having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each, into:
 - 1,250 (one thousand two hundred fifty) ordinary shares;
 - 104,525 (one hundred four thousand five hundred twenty-five) class A shares;
 - 104,525 (one hundred four thousand five hundred twenty-five) class B shares;
 - 104,525 (one hundred four thousand five hundred twenty-five) class C shares;
 - 104,525 (one hundred four thousand five hundred twenty-five) class D shares;
 - 104,525 (one hundred four thousand five hundred twenty-five) class E shares;
 - 104,525 (one hundred four thousand five hundred twenty-five) class F shares;

- 104,525 (one hundred four thousand five hundred twenty-five) class G shares;
 - 104,525 (one hundred four thousand five hundred twenty-five) class H shares;
 - 104,525 (one hundred four thousand five hundred twenty-five) class I shares; and
 - 104,525 (one hundred four thousand five hundred twenty-five) class J shares,
- all having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each;

6. Subsequent amendment of articles 8. and 11. of the articles of association of the Company in order to reflect resolutions 4. and 5. above; and

7. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to approve the transfer of the registered office of the Company from 23, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg to 22, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, with effect as of 1 June 2010.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend article 4. paragraphs 1 and 2 of the Company's articles of association so that to read as follows (the other paragraphs of article 4. shall remain unchanged):

“ **Art. 4.** The Company has its registered office in the municipality of Schuttrange, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Schuttrange by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

(...)”

Fourth resolution:

It is resolved to split and convert each share of the Company, having a current nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) into 10 (ten) shares having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each. As a result, the share capital of the Company of EUR 10,465,000 (ten million four hundred sixty-five thousand Euro) will be composed of 1,046,500 (one million forty-six thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.

Fifth resolution:

It is resolved to reclassify the 1,046,500 (one million forty-six thousand five hundred) shares issued by the Company, having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each, into:

- 1,250 (one thousand two hundred fifty) ordinary shares;
 - 104,525 (one hundred four thousand five hundred twentyfive) class A shares;
 - 104,525 (one hundred four thousand five hundred twentyfive) class B shares;
 - 104,525 (one hundred four thousand five hundred twentyfive) class C shares;
 - 104,525 (one hundred four thousand five hundred twentyfive) class D shares;
 - 104,525 (one hundred four thousand five hundred twentyfive) class E shares;
 - 104,525 (one hundred four thousand five hundred twentyfive) class F shares;
 - 104,525 (one hundred four thousand five hundred twentyfive) class G shares;
 - 104,525 (one hundred four thousand five hundred twentyfive) class H shares;
 - 104,525 (one hundred four thousand five hundred twentyfive) class I shares; and
 - 104,525 (one hundred four thousand five hundred twentyfive) class J shares,
- all having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.

Sixth resolution:

Further to resolutions 4. and 5. above, it is resolved to amend articles 8. and 11. of the articles of association of the Company, so as to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at EUR 10,465,000 (ten million four hundred sixty-five thousand Euro), represented by 1,046,500 (one million forty-six thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 10 (ten Euro)

each, divided into (i) 1,250 (one thousand two hundred fifty) ordinary shares (the “Ordinary Shares”) and (ii) ten classes of shares as follows:

- 104,525 (one hundred four thousand five hundred twenty-five) class A (the “Class A Shares”),
 - 104,525 (one hundred four thousand five hundred twenty-five) class B (the “Class B Shares”),
 - 104,525 (one hundred four thousand five hundred twenty-five) class C (the “Class C Shares”),
 - 104,525 (one hundred four thousand five hundred twenty-five) class D (the “Class D Shares”),
 - 104,525 (one hundred four thousand five hundred twenty-five) class E (the “Class E Shares”),
 - 104,525 (one hundred four thousand five hundred twenty-five) class F (the “Class F Shares”),
 - 104,525 (one hundred four thousand five hundred twenty-five) class G (the “Class G Shares”),
 - 104,525 (one hundred four thousand five hundred twenty-five) class H (the “Class H Shares”),
 - 104,525 (one hundred four thousand five hundred twenty-five) class I (the “Class I Shares”),
 - 104,525 (one hundred four thousand five hundred twenty-five) class J (the “Class J Shares”),
- all having a nominal value of EUR 10 (ten Euro) each.

All the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares and the Class J Shares will be collectively referred to as the “Classes of Shares” as the case may be, or individually as a “Class of Shares”. All the Ordinary Shares and the Classes of Shares will be collectively referred to as the “shares” as the case may be, or individually as a “share”.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for the amendment of the Articles.”

“ **Art. 11.** The Company shall have power to redeem one or more entire Class(es) of Shares through the repurchase and cancellation of all the shares in issue in such Class(es) of Shares.

Such redeemed Class(es) of Shares shall be cancelled through a reduction of the share capital.

Such repurchase of Class(es) of Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The repurchase and cancellation of shares shall (i) be made in the reverse alphabetical order of the Classes of Shares in issuance (starting with Class J Shares) and (ii) always be made on all the shares of the Class of Shares concerned.

The Company may only redeem a Class of Shares at any time before the end of the financial year to which the Class of Shares concerned is related, but not before that the annual accounts relating to that preceding financial year have been approved by the shareholders of the Company in accordance with the Articles, and as follows:

- The Class J Shares may be only redeemed as from 15 December 2009 up to 31 July 2010;
- The Class I Shares may be only redeemed as from 1 August 2010 up to 31 July 2011;
- The Class H Shares may be only redeemed as from 1 August 2011 up to 31 July 2012;
- The Class G Shares may be only redeemed as from 1 August 2012 up to 31 July 2013;
- The Class F Shares may be only redeemed as from 1 August 2013 up to 31 July 2014;
- The Class E Shares may be only redeemed as from 1 August 2014 up to 31 July 2015;
- The Class D Shares may be only redeemed as from 1 August 2015 up to 31 July 2016;
- The Class C Shares may be only redeemed as from 1 August 2016 up to 31 July 2017;
- The Class B Shares may be only redeemed as from 1 August 2017 up to 31 July 2018; and
- The Class A Shares may be only redeemed as from 1 August 2018 up to 31 July 2019.

Where for any reason any of Classes of Shares has not been redeemed or only certain Classes of Shares have not been redeemed by the end of the financial year 2019, the Company may opt for the redemption of any such Class of Shares (which have not been redeemed), during the financial years subsequent to the financial year 2019 but subject to the respect of the above mentioned principles of (i) priority order of the remaining Classes of Shares and (ii) annual period of time for their redemption and subject to the conditions mentioned in this paragraph. For instance, in case (i) the Class J Shares and the Class H Shares have not been redeemed respectively prior to 31 July 2010 and 31 July 2012 and (ii) the Class I Shares have been redeemed prior to 31 July 2011, the Class J Shares may only be redeemed from 1 August 2019 up to 31 July 2020, whereas the Class H Shares may be redeemed from 1 August 2020 up to 31 July 2021. The same mechanism and the same principles, without any limitation of time, shall remain applicable, until all the Classes of Shares have been redeemed.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares (i) such Class of Shares gives right to the Total Cancellation Amount (as defined below) to the holders thereof pro rata to their holding in such class (with the limitation however to the Available Amount (as defined below)) and (ii) the holders of shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share (as defined below) for each share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

Upon repurchase and cancellation of the shares of the relevant Class(es) of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

For the purpose of this article 11., the capital terms mentioned above shall have the following meaning:

Available Amount means the total amount of net profits of the Company, including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved, increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves including all funds available for distribution plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, (ii) the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class(es) of Shares to be cancelled, knowing that the amount to be distributed may not exceed the total available sums for distribution as calculated in accordance with Article 72.2 b) of the Commercial Companies Law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits), including profits made since the end of the last financial year, for which the annual accounts have been approved

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

Cancellation Value Per Share shall be an amount calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers or the sole manager (as the case may be) in accordance with article 72.2 b) of the Commercial Companies Law and approved by the general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each Class of Shares shall be the Available Amount of such class as at the time of its cancellation. Nevertheless the board of managers or the sole manager (as the case may be) may provide for a Total Cancellation Amount different from the Available Amount provided however that (i) the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount, (ii) such different Total Cancellation Amount shall be notified by the board of managers or the sole manager (as the case may be) to all the shareholders of the Company through written notice and that (iii) this Total Cancellation Amount has not been disputed in writing by any shareholder of the Company within 3 (three) days following receipt of the written notice from the board of managers or the sole manager (as the case may be).

Interim Accounts means the interim accounts of the Company, including a profit and loss account made in accordance with Luxembourg Generally Accepted Accounting Principles, as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than 8 (eight) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

Subject to the prior repurchase of all Classes of Shares, the Company may redeem Ordinary Shares.

The repurchase of Ordinary Shares shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

If the repurchase price for the Ordinary Shares is in excess of the nominal value of the Ordinary Shares to be redeemed, such repurchase may only be decided to the extent that sufficient distributable sums are available as regards the excess purchase price.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed, have been estimated at about EUR 1,200.- (one thousand two hundred Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, having signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le onzième jour du mois d'août.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

IVG Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, agissant pour le compte de IVG HAEK Lux FCP-SIF, ayant son siège social sis au 23, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.381 (l'«Associé Unique»).

Ici représentée par Mme Sophie Henryon, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. La partie comparante est l'associé unique de IVG HAEK HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié dressé par Me Carlo Wersandt, notaire public établi à Luxembourg, le 16 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 293 du 10 février 2010, dont les statuts ont été dernièrement modifiés par un acte notarié dressé par Me Carlo Wersandt, précité, le 22 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 572 du 17 mars 2010 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.554 (la «Société»).

II.- Que les 104.650 (cent quatre mille six cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent Euros) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation du transfert du siège social de la Société du 23, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 22, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, avec effet au 1^{er} juin 2010;
3. Modification subséquente des paragraphes 1 et 2 de l'article 4. des statuts de la Société afin de refléter la résolution 2. ci-dessus;
4. Division et conversion de chacune des parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale actuelle de 100,- EUR (cent Euros) en 10 (dix) parts sociales, ayant une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune;
5. Reclassification des 1.046.500 (un million quarante-six mille cinq cents) parts sociales émises par la Société, ayant une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, en:
 - 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales ordinaires;
 - 104.525 (cent quatre mille cinq cent vingt-cinq) parts sociales de classe A;
 - 104.525 (cent quatre mille cinq cent vingt-cinq) parts sociales de classe B;
 - 104.525 (cent quatre mille cinq cent vingt-cinq) parts sociales de classe C;
 - 104.525 (cent quatre mille cinq cent vingt-cinq) parts sociales de classe D;
 - 104.525 (cent quatre mille cinq cent vingt-cinq) parts sociales de classe E;
 - 104.525 (cent quatre mille cinq cent vingt-cinq) parts sociales de classe F;
 - 104.525 (cent quatre mille cinq cent vingt-cinq) parts sociales de classe G;
 - 104.525 (cent quatre mille cinq cent vingt-cinq) parts sociales de classe H;
 - 104.525 (cent quatre mille cinq cent vingt-cinq) parts sociales de classe I; et
 - 104.525 (cent quatre mille cinq cent vingt-cinq) parts sociales de classe J,toutes ayant une valeur nominale de 10,-EUR (dix Euros) chacune.

6. Modification subséquente des articles 8. et 11. des statuts de la Société afin de refléter les résolutions 4. et 5. ci-dessus; et

7. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'approuver le transfert du siège social de la Société du 23, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 22, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} juin 2010.

Troisième résolution:

En conséquence de la résolution précédente, il est décidé de modifier les paragraphes 1 et 2 de l'article 4. des statuts de la Société afin de le lire comme suit (les autres paragraphes de l'article 4. resteront inchangés):

« **Art. 4.** La Société a son siège social dans la municipalité de Schuttrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la municipalité de Schuttrange par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

...»

Quatrième résolution:

Il est décidé de diviser et convertir chaque part sociale de la Société, ayant une valeur nominale actuelle de 100,- EUR (cent Euros) en 10 (dix) parts sociales ayant une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune. En conséquence, le capital social de la Société de 10.465.000,- EUR (dix millions quatre cent soixante-cinq mille Euros) sera composé de 1.046.500 (un million quarante-six mille cinq cents) parts sociales avec une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune.

Cinquième résolution:

Il est décidé de reclassifier les 1.046.500 (un million quarante-six mille cinq cents) parts sociales émises par la Société, ayant une valeur nominale de 10,-EUR (dix Euros) chacune, en:

- 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales ordinaires;
 - 104.525 (cent quatre mille cinq cent vingt-cinq) parts sociales de classe A;
 - 104.525 (cent quatre mille cinq cent vingt-cinq) parts sociales de classe B;
 - 104.525 (cent quatre mille cinq cent vingt-cinq) parts sociales de classe C;
 - 104.525 (cent quatre mille cinq cent vingt-cinq) parts sociales de classe D;
 - 104.525 (cent quatre mille cinq cent vingt-cinq) parts sociales de classe E;
 - 104.525 (cent quatre mille cinq cent vingt-cinq) parts sociales de classe F;
 - 104.525 (cent quatre mille cinq cent vingt-cinq) parts sociales de classe G;
 - 104.525 (cent quatre mille cinq cent vingt-cinq) parts sociales de classe H;
 - 104.525 (cent quatre mille cinq cent vingt-cinq) parts sociales de classe I; et
 - 104.525 (cent quatre mille cinq cent vingt-cinq) parts sociales de classe J,
- toutes ayant une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune.

Sixième résolution:

Suite aux résolutions 4. et 5. ci-dessus, il est décidé de modifier les articles 8. et 11. des statuts de la Société avec effet immédiat afin de les lire comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 10.465.000 EUR (dix millions quatre cent soixante-cinq mille Euros), représenté par 1.046.500 (un million quarante-six mille cinq cents) parts sociales avec une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune, divisé en (i) 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires») et (ii) dix classes de parts sociales comme suit:

- 104.525 (cent quatre mille cinq cent vingt-cinq) de classe A (les «Parts Sociales de Classe A»),
- 104.525 (cent quatre mille cinq cent vingt-cinq) de classe B (les «Parts Sociales de Classe B»),
- 104.525 (cent quatre mille cinq cent vingt-cinq) de classe C (les «Parts Sociales de Classe C»),

- 104.525 (cent quatre mille cinq cent vingt-cinq) de classe D (les «Parts Sociales de Classe D»),
 - 104.525 (cent quatre mille cinq cent vingt-cinq) de classe E (les «Parts Sociales de Classe E»),
 - 104.525 (cent quatre mille cinq cent vingt-cinq) de classe F (les «Parts Sociales de Classe F»),
 - 104.525 (cent quatre mille cinq cent vingt-cinq) de classe G (les «Parts Sociales de Classe G»),
 - 104.525 (cent quatre mille cinq cent vingt-cinq) de classe H (les «Parts Sociales de Classe H»),
 - 104.525 (cent quatre mille cinq cent vingt-cinq) de classe I (les «Parts Sociales de Classe I»), et
 - 104.525 (cent quatre mille cinq cent vingt-cinq) de classe J (les «Parts Sociales de Classe J»),
- toutes ayant une valeur nominale de 10,- EUR (dix Euros) chacune.

Toutes les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe F, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J seront collectivement désignées comme les «Classes de Parts Sociales» selon le cas, ou individuellement comme la «Classe de Parts Sociales». Toutes les Parts Sociales Ordinaires et les Classes de Parts Sociales seront désignées collectivement comme «parts» selon le cas, ou individuellement comme «part».

Le montant du capital social peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.»

« **Art. 11.** La Société est autorisée à racheter une ou plusieurs Classe(s) de Parts Sociale entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les parts sociales émises dans une/de telle(s) Classe(s).

De telle(s) Classe(s) de Parts Sociales rachetées seront annulées par réduction du capital social.

Un tel rachat de Classe(s) de Parts Sociales sera décidé par une résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Les rachats et annulations de parts sociales seront (i) réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par les Parts Sociales de Classe J) et (ii) toujours réalisés pour toutes les parts de la Classe de Parts Sociales concernée.

La Société peut uniquement racheter une Classe de Parts Sociales à tout moment avant la fin de l'exercice social auquel la Classe de Parts Sociales concernée est associée, mais en aucun cas avant que les comptes annuels concernant l'exercice social précédant n'aient été approuvés par les associés de la Société conformément aux Statuts, et comme suit:

- Les Parts Sociales de Classe J peuvent uniquement être rachetées à partir du 15 décembre 2009 et jusqu'au 31 juillet 2010;

- Les Parts Sociales de Classe I peuvent uniquement être rachetées à partir du 1^{er} août 2010 et jusqu'au 31 juillet 2011;

- Les Parts Sociales de Classe H peuvent uniquement être rachetées à partir du 1^{er} août 2011 et jusqu'au 31 juillet 2012;

- Les Parts Sociales de Classe G peuvent uniquement être rachetées à partir du 1^{er} août 2012 et jusqu'au 31 juillet 2013;

- Les Parts Sociales de Classe F peuvent uniquement être rachetées à partir du 1^{er} août 2013 et jusqu'au 31 juillet 2014;

- Les Parts Sociales de Classe E peuvent uniquement être rachetées à partir du 1^{er} août 2014 et jusqu'au 31 juillet 2015;

- Les Parts Sociales de Classe D peuvent uniquement être rachetées à partir du 1^{er} août 2015 et jusqu'au 31 juillet 2016;

- Les Parts Sociales de Classe C peuvent uniquement être rachetées à partir du 1^{er} août 2016 et jusqu'au 31 juillet 2017;

- Les Parts Sociales de Classe B peuvent uniquement être rachetées à partir du 1^{er} août 2017 et jusqu'au 31 juillet 2018; et

- Les Parts Sociales de Classe A peuvent uniquement être rachetées à partir du 1^{er} août 2018 et jusqu'au 31 juillet 2019.

Quand, pour une quelconque raison, une des Classes de Parts Sociales n'a pas été rachetée ou seulement certaines Classes de Parts Sociales n'ont pas été rachetées avant la fin de l'exercice social pour l'année 2019, la Société peut opter pour le rachat de cette Classe de Parts Sociales (qui n'a pas été rachetée), pendant les exercices sociaux suivants l'exercice social pour l'année 2019, mais à condition de respecter les principes mentionnés ci-dessus (i) d'ordre de priorité des Classes de Parts Sociales restantes et (ii) de période annuelle pour leur rachat et suivant les conditions mentionnées dans ce paragraphe. Par exemple, dans le cas où (i) les Parts Sociales de Classe J et les Parts Sociales de Classe H n'ont pas été rachetées avant respectivement le 31 juillet 2010 et le 31 juillet 2012 et (ii) les Parts Sociales de Classe I ont été rachetées avant le 31 juillet 2011, les Parts Sociales de Classe J peuvent uniquement être rachetées à partir du 1^{er} août 2019 et jusqu'au 31 juillet 2020, alors que les Parts Sociales de Classe H peuvent être rachetées à partir du 1^{er} août 2020

et jusqu'au 31 juillet 2021. Le même mécanisme et les mêmes principes, sans aucune limitation dans le temps, resteront applicables jusqu'à ce que toutes les Classes de Parts Sociales aient été rachetées.

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (i) cette Classe de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs, au prorata de leurs détentions dans cette classe (dans la limite cependant du Montant Disponible tel que défini ci-dessous), au Montant Total d'Annulation (tel que défini ci-dessous) et (ii) les détenteurs de parts sociales dans la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (telle que définie ci-dessous) pour chaque part sociale de la Classe de Parts Sociales concernée, détenue par eux et annulée.

Au rachat et à l'annulation des parts sociales de la/des Classe(s) de Parts Sociales concernées, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société.

Pour les besoins du présent article 11., les termes en majuscule mentionnés ci-dessus auront la signification suivante:

Montant Disponible Signifie le montant total des bénéfices nets de la Société, y compris les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année sociale pour laquelle les comptes annuels ont été approuvés, augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables, y compris les sommes disponibles pour la distribution, ainsi que tous bénéfices reportés et prélèvement effectués sur les réserves disponibles à cet effet, (ii) le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la/les Classe(s) de Parts Sociales à annuler, sachant que le montant à distribuer ne peut excéder la totalité des sommes disponibles pour la distribution telle que calculée conformément à l'article 72-2 b) de la Loi sur les Sociétés Commerciales, mais diminué de (i) toutes pertes (incluant les pertes reportées) et (ii) toutes sommes à porter en réserve(s) en vertu d'une obligation légale ou statutaire, tel que décrits dans les Comptes Intérimaires afférents (pour lever tout doute, sans double calcul) de sorte que:

$$MD = (PN + PE + RC) - (P + RL)$$

où:

MD = Montant Disponible

PN = bénéfices nets (incluant les profits reportés), incluant les profits/bénéfices faits depuis la fin de la dernière année sociale pour lesquels les comptes annuels ont été approuvés

PE = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en relation avec la Classe de Parts Sociales devant être annulée

P = pertes (incluant les pertes reportées)

RL = toutes sommes qui devront être placées en réserve(s) suivant les exigences de la loi ou des Statuts.

Montant d'Annulation par Parts Sociales Sera le montant calculé en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de parts sociales émises dans une Classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée.

Montant Total d'Annulation Sera le montant déterminé par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) en conformité avec l'article 72.2 b) de la Loi sur les Sociétés Commerciales et approuvé par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) sur la base des Comptes Intérimaires afférents. Le Montant Total d'Annulation pour chaque Catégorie de Parts Sociales sera le Montant Disponible de ladite catégorie au moment de son annulation.

Néanmoins, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut envisager/ fournir un Montant Total d'Annulation différent du Montant Disponible à condition que (i) le Montant Total d'Annulation ne soit jamais supérieur au Montant Disponible, (ii) un tel Montant Total d'Annulation différent devra être notifié par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) à tous les associés de la Société par une notice écrite et que (iii) le Montant Total d'Annulation n'a pas été contesté par écrit par un associé de la Société dans les 3 (trois) jours suivant la réception de la notice écrite du conseil de gérance ou du gérant unique (le cas échéant).

Comptes Intérimaires Signifie les comptes intérimaires de la Société, incluant un compte de profits et pertes fait en accord avec les Principes Comptables Généralement Acceptés au Luxembourg, à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

Date des Comptes Intérimaires Signifie la date qui n'étant pas inférieure à huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.

Moyennant le rachat préalable de toutes les Classes de Parts Sociales, la Société peut racheter des Parts Sociales Ordinaires.

Le rachat des Parts Sociales Ordinaires sera décidé par une résolution prise en assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas), adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Si le prix de rachat des Parts Sociales Ordinaires excède la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires devant être rachetées, ce rachat pourra seulement être décidé dans la mesure où des sommes distribuables suffisantes sont disponibles eu égard à ce prix de rachat excédentaire.»

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, de quelque type que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ 1.200,- EUR (mille deux cents Euros).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

En foi de quoi nous, le notaire soussigné a rédigé et scellé dans la Ville d'Esch-sur-Alzette, à la date figurant au commencement de ce document.

Le document ayant été lu au mandataire, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante mentionnée ci-dessus, le présent acte de constitution est rédigés en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette, Actes Civils, le 16 août 2010. Relation EAC /2010/9971. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010114768/456.

(100130405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 août 2010.

International Corporate Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 16, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 143.355.

Par la présente, je vous informe que l'adresse de l'administrateur, Monsieur Jean-Philippe FRANÇOIS, est désormais la suivante:

2a, boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Luxembourg, le 13 août 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010112112/15.

(100127061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Hera Consult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 153.023.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 3 août 2010 que

- L'associé unique a accepté la démission de TASL PSF S.A. en tant que gérant de la Société avec effet au 3 août 2010.
- L'associé unique a nommé Monsieur Jérémy Lequeux, né le 17 juillet 1981 à Virton (Belgique), demeurant professionnellement au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, ceci avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

A cet effet, Monsieur Lequeux disposera d'un pouvoir de co-signature obligatoire pour tout ce qui concerne l'autorisation d'établissement de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010112349/19.

(100126422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 août 2010.

International Metals S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 5.907.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 16 août 2010.

Référence de publication: 2010112114/10.

(100127251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Interseafood Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 61.346.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112115/10.

(100126940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Interseafood Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 61.346.

Extrait du Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 19 Juillet 2010

1. Le conseil d'administration décidé de renouveler les mandat d'administrateur et d'administrateur délégué de Monsieur Tom DONOVAN demeurant Glenvara Park 79 Knocklyon Dublin 16 et ainsi que le mandat d'administrateur de Madame Roisin DONOVAN demeurant Glenvara Park 79 Knocklyon Dublin 16 et de Monsieur David KEOGH demeurant Annamoe Road 16 Dublin Irlande et ce jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016.

2. Le conseil d'administration décide de ne pas renouveler le mandat de commissaire aux comptes de la société BCCB Incorporated Ltd et décide de la remplacer par la société Jawer de la société SA ayant son siège au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg et ce jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010112116/16.

(100127151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Iris St Michael S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 51.556.

Le bilan de la société au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010112118/12.

(100127170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

J & L Montana Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3231 Bettembourg, 54, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 114.628.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010112119/9.

(100126886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Miras S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 140.429.

Rectificative de l'extrait enregistré et déposé le 08/07/2010, et accepté au registre sous le numéro L100100165

L'Actionnaire unique ratifie la démission de Mr. Alexis Kamarowsky, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur.

L'Actionnaire unique ratifie la cooptation de Madame Carine Agostini, née le 27.04.1977 à Villerupt (France), avec adresse professionnelle au 7, val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg en tant que nouvel administrateur à partir du 15/10/2009. Le nouvel Administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 12.08.2010.

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2010112160/17.

(100126922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Knowledge Base Systems SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 129.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112121/10.

(100126941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Knowledge Base Systems SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 129.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112122/10.

(100127257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Layetana Development Partners 1 - LUX, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 123.300.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010112125/11.

(100126718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

**Lee Cooper Group Management, Société à responsabilité limitée,
(anc. Lee Cooper Group Management).**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 142.382.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 59474 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010112127/11.

(100126670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Libra Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 140.558.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010112128/10.

(100126785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Ljftjt S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 134.926.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010112129/9.

(100126755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Luxprofi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.735.611,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 147.105.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Luxprofi S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2010112130/12.

(100127098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Luxprofi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.735.611,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 147.105.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des associés de la société tenue le 12 août 2010

L'assemblée générale annuelle des associés de la Société a décidé:

- d'accepter la démission présentée par un gérant de catégorie B de la Société, à savoir Monsieur Alain PEIGNEUX, avec effet au 13 août 2010,

- de nommer, avec effet au 13 août 2010, Madame Géraldine SCHMIT, née le 12 novembre 1969 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, comme gérant de catégorie B en remplacement du gérant de catégorie B ayant démissionné, pour une durée illimitée.

Pour extrait sincère et conforme
Pour LUXPROFI S.à r.l.
Un mandataire

Référence de publication: 2010112131/18.

(100127195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

LuxPol Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 136.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010112132/11.

(100126756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Laure Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 53.484.

Les documents de clôture de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LAURE S.A R.L. - En liquidation
ARENDE CONSULT S.A R.L., Mersch
Signature

Référence de publication: 2010112133/12.

(100127266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Lead Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.111.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010112134/10.

(100127050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Max Booster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 17, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 38.852.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 17 mai 2010

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte la démission de

Monsieur Fernand Toussaint de son poste d'administrateur, résidant 17 Grand-Rue L-9710 Clervaux et décide de nommer Monsieur Samuel Markowicz, en qualité d'administrateur, résidant 6 Herderenweg B-3740 Bilzen prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2015.

Clervaux, le 11 août 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour MAX BOOSTER S.A.

FIDUCIAIRE JOSEPH TREIS s. à r.l.

Référence de publication: 2010112157/16.

(100126894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Postbahnhof an der Spree Holding, Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 135.103.

Le siège social de la société,
Postbahnhof an der Spree Holding, Berlin Sàrl, société à responsabilité limitée,
RCS Luxembourg B 135.103,
fixé au 4, rue du Golf, L-1638 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 2 août 2010 et la convention de domiciliation a été résiliée.

Luxembourg, le 17 août 2009.

ATS Consulting Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010112189/14.

(100126829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Postbahnhof an der Spree 1, Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 135.105.

Le siège social de la société,
Postbahnhof an der Spree 1, Berlin Sàrl, société à responsabilité limitée,
RCS Luxembourg B 135.105,
fixé au 4, rue du Golf, L-1638 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 2 août 2010 et la convention de domiciliation a été résiliée.

Luxembourg, le 17 août 2009.

ATS Consulting Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010112190/14.

(100126822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Postbahnhof an der Spree 2, Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 135.107.

Le siège social de la société,
Postbahnhof an der Spree 2, Berlin Sàrl, société à responsabilité limitée,
RCS Luxembourg B 135.107,
fixé au 4, rue du Golf, L-1638 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 2 août 2010 et la convention de domiciliation a été résiliée.

Luxembourg, le 17 août 2009.

ATS Consulting Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010112191/14.

(100126823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

PRESTO Consulting & Consultants S.A., Société Anonyme,

(anc. Presto Consulting S.A.).

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 33, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 98.769.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 17 août 2010.

Référence de publication: 2010112198/11.

(100126870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Postbahnhof an der Spree 3, Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.R.C.S. Luxembourg B 135.108.
—

Le siège social de la société,
Postbahnhof an der Spree 3, Berlin Sàrl, société à responsabilité limitée,
RCS Luxembourg B 135.108,
fixé au 4, rue du Golf, L-1638 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 2 août 2010 et la convention de domiciliation a été résiliée.

Luxembourg, le 17 août 2009.

ATS Consulting Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010112192/14.

(100126824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Postbahnhof an der Spree 4, Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.R.C.S. Luxembourg B 135.110.
—

Le siège social de la société,
Postbahnhof an der Spree 4, Berlin Sàrl, société à responsabilité limitée,
RCS Luxembourg B 135.110,
fixé au 4, rue du Golf, L-1638 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 2 août 2010 et la convention de domiciliation a été résiliée.

Luxembourg, le 17 août 2009.

ATS Consulting Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010112193/14.

(100126825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Postbahnhof an der Spree 5, Berlin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.R.C.S. Luxembourg B 135.115.
—

Le siège social de la société,
Postbahnhof an der Spree 5, Berlin Sàrl, société à responsabilité limitée,
RCS Luxembourg B 135.115,
fixé au 4, rue du Golf, L-1638 Luxembourg, a été dénoncé avec effet au 2 août 2010 et la convention de domiciliation a été résiliée.

Luxembourg, le 17 août 2009.

ATS Consulting Sàrl

Signature

Référence de publication: 2010112194/14.

(100126826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.

Resam Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 85.812.500,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 134.522.
—

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010112205/11.

(100127037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2010.
